

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET ANNEXE  
MISSION MINISTÉRIELLE  
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES  
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2020

PUBLICATIONS  
OFFICIELLES ET  
INFORMATION  
ADMINISTRATIVE





## NOTE EXPLICATIVE

---

Cette annexe au projet de loi de finances est prévue par l'article 51-6° de la loi organique du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Conformément aux dispositions de la loi organique, ce document développe l'ensemble des moyens regroupés au sein d'un budget annexe, qui constitue également une mission (article 18 de la LOLF) et comporte donc plusieurs programmes faisant chacun l'objet d'un projet annuel de performances.

Cette annexe contient le **tableau de présentation budgétaire du budget annexe** qui présente son budget en deux sections (article 18-II de la LOLF). Ensuite, elle justifie l'évaluation des **recettes**.

Elle récapitule les **crédits (y compris les fonds de concours et attributions de produits attendus) et les emplois demandés pour 2020** en les détaillant par programme et par action. Elle inclut une **présentation de la programmation pluriannuelle des crédits, de leur évolution et des principales réformes sur la période 2018-2022**.

La nomenclature du budget annexe s'inspirant de la comptabilité générale, les crédits ne sont pas présentés par titre et par catégorie.

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :

### ■ La présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées

Les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (comptes du plan comptable applicable au budget annexe). L'évaluation des fonds de concours et attributions de produits attendus en 2020 est précisée. Le cas échéant, les dépenses fiscales rattachées au programme sont indiquées ainsi que leur évaluation (qui figure également dans le tome 2 de l'annexe « Voies et moyens »).

### ■ Le projet annuel de performances qui regroupe :

- la présentation stratégique du programme ;
- la présentation des objectifs et des indicateurs de performance ;
- la justification au premier euro des crédits qui développe le contenu physique et financier du programme ainsi que les déterminants de la dépense et présente un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement ;
- une présentation des principaux opérateurs et de leurs emplois (le cas échéant).

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

**Les emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT)**. On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. À titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80 % correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.



## TABLE DES MATIÈRES

---

Mission

**PUBLICATIONS OFFICIELLES ET INFORMATION ADMINISTRATIVE** **7**

Présentation de la programmation pluriannuelle 8

Présentation budgétaire 13

Evaluation des recettes 14

Récapitulation des crédits et des emplois 16

Programme 623

**ÉDITION ET DIFFUSION** **19**

Présentation stratégique du projet annuel de performances 20

Objectifs et indicateurs de performance 22

Présentation des crédits 26

Justification au premier euro 27

Programme 624

**PILOTAGE ET RESSOURCES HUMAINES** **35**

Présentation stratégique du projet annuel de performances 36

Objectifs et indicateurs de performance 38

Présentation des crédits 43

Justification au premier euro 45



### MISSION

---

#### **PUBLICATIONS OFFICIELLES ET INFORMATION ADMINISTRATIVE**

Présentation de la programmation pluriannuelle	8
Présentation budgétaire	13
Evaluation des recettes	14
Récapitulation des crédits et des emplois	16

## PRÉSENTATION DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

### PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DE LA MISSION

La mission « Publications officielles et information administrative » est structurée en deux programmes budgétaires composant le budget annexe « Publications officielles et information administrative » (BAPOIA) géré par la direction de l'information légale et administrative (DILA). Le programme 623 « Édition et diffusion » recouvre les activités de diffusion légale, d'information administrative et d'édition. Le programme 624 « Pilotage et ressources humaines » regroupe les moyens logistiques et humains.

Les missions de la DILA telles que définies par son décret constitutif du 11 janvier 2010 visent à :

- garantir l'accès au droit ;
- offrir aux citoyens les informations nécessaires à leurs droits et obligations et à leurs démarches administratives ;
- contribuer à la transparence de la vie publique, économique et financière ;
- faire comprendre les politiques publiques et éclairer le débat public.

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2020 du BAPOIA vise à assurer la réussite de ces missions dans le respect de la trajectoire des dépenses pour les années 2020-2022 fixée en loi de programmation des finances publiques (LPFP). Il repose très largement sur le plan stratégique. Arrêté en 2016, ce plan stratégique a été actualisé en 2019 et validé par le Secrétaire général du Gouvernement afin de prendre en compte les évolutions techniques et les attentes nouvelles des usagers.

### ÉVOLUTION DES CRÉDITS

Plafonds de la mission sur le périmètre de la norme de dépenses pilotables au format du PLF pour 2020

(en millions d'euros)

	LFI 2019	PLF 2020	2021	2022
Crédits de paiement	161	153	150	147

### PRINCIPALES RÉFORMES

La DILA s'inscrit depuis de nombreuses années au cœur de l'administration numérique à travers la gestion de sites internet majeurs. L'enjeu est de poursuivre la modernisation de ses activités afin de répondre aux besoins des usagers tout en rationalisant les moyens mis en œuvre, l'objectif principal étant de renforcer le tripode des services numériques : Légifrance, Service-public.fr, vie-publique.fr.

Le premier chantier du plan stratégique vise à améliorer et sécuriser l'accès au droit. La fiabilisation de la chaîne de production du *Journal officiel* (JO) et la modernisation du site « legifrance.gouv.fr » constituent en effet des enjeux essentiels pour la DILA. Afin de renforcer l'ensemble du processus de publication du JO, une refonte des outils SOLON (Système d'organisation en ligne des opérations normatives) et STILA (Solution de traitement de l'information légale et administrative) est nécessaire. De plus, la modernisation du site « legifrance.gouv.fr », lancée en 2017, se poursuit pour une mise en production prévue pour 2020. Ce site proposera de nouvelles fonctionnalités mais aussi de nouveaux contenus parmi lesquels des versions numérisées des JO de 1869 à 2015.

Le deuxième chantier porte sur le renforcement de la relation citoyen/administration en poursuivant notamment les évolutions du site « service-public.fr » (SP), entièrement rénové en 2016. Ces évolutions ont pour objectifs d'une part



de garantir la visibilité et l'attractivité du site et d'autre part d'améliorer la qualité et la clarté de l'information administrative mise en ligne. En outre, la DILA s'attache à développer de nouveaux services en proposant de nouvelles démarches sur le site « [service-public.fr](http://service-public.fr) ». La Direction interministérielle du numérique et des systèmes d'information (DINSIC) étant en charge du développement d'une nouvelle plateforme d'échanges, la DILA adapte ses projets afin qu'ils soient complémentaires avec ce nouveau système d'échanges et qu'ils favorisent l'innovation au service des usagers.

Un autre axe prioritaire concerne la construction du nouveau site internet « [vie-publique.fr](http://vie-publique.fr) » lancée dans le cadre de la refonte de l'offre éditoriale. Ce site, créé en remplacement des anciens sites « [ladocumentationfrancaise.fr](http://ladocumentationfrancaise.fr) » et « [vie-publique.fr](http://vie-publique.fr) », présente une ligne éditoriale axée sur les politiques publiques et a pour ambition de donner, en particulier aux plus jeunes, les clés pour comprendre les grands débats de société.

Ce PLF 2020 permet de maintenir la capacité d'investissement nécessaire à la réalisation de ces chantiers tout en rationalisant les crédits de fonctionnement.

La DILA poursuit en effet sa politique d'optimisation de gestion des fonctions supports. En s'appuyant sur sa cartographie des achats, elle veille notamment à maintenir ses efforts de recherche d'économies et de rationalisation des moyens afin de d'identifier de nouveaux gains potentiels.

Par ailleurs, les services du Premier ministre sont engagés dans un processus de labellisation égalité-diversité. La DILA s'inscrit totalement dans cette démarche visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, à favoriser la diversité et lutter contre les discriminations au travers de formations pour l'ensemble des personnels

## ■ OBJECTIFS ET INDICATEURS LES PLUS REPRÉSENTATIFS DE LA MISSION

Dans le cadre de ce PLF 2020, les objectifs et indicateurs de la mission restent inchangés par rapport à la loi de finances 2019.

**OBJECTIF** : Améliorer l'accès et l'offre de diffusion numérique en matière d'information légale et administrative

La direction de l'information légale et administrative (DILA) poursuit activement le développement et l'enrichissement de deux des sites internet les plus consultés de l'État : « [legifrance.gouv.fr](http://legifrance.gouv.fr) » et « [Service-Public.fr](http://Service-Public.fr) ».

Le premier axe de modernisation porte sur l'information légale. La DILA a conduit de fin 2017 à mi 2018, un audit informatique sur l'optimisation et la sécurisation de ses outils de publication de la chaîne régaliennne et a défini un plan d'actions d'améliorations concernant notamment un hébergement de secours et l'optimisation de son plan de continuité d'activités (PCA). La DILA porte, de plus, sous la direction du secrétaire général du Gouvernement, la responsabilité technique du projet de modernisation du site « [Legifrance.gouv.fr](http://Legifrance.gouv.fr) » lancé en 2017.

Le deuxième axe de modernisation vise à faciliter pour les citoyens, entreprises et associations, l'accès à l'information administrative et aux démarches en ligne via « [Service-Public.fr](http://Service-Public.fr) », le site officiel de l'administration française. Le site « [Service-Public.fr](http://Service-Public.fr) » a comptabilisé en 2018 plus de 275 millions de visites et plus de 3,2 millions de démarches en ligne ont été réalisées. Si l'ordinateur reste le support de consultation majoritaire (58%), on observe une progression des consultations sur smartphone de 4 points pour atteindre 37 % des consultations ; la part des tablettes est de 5 %.

Depuis sa refonte complète en 2016 (refonte ergonomique et graphique, fusion avec le site « [mon.service-public.fr](http://mon.service-public.fr) », etc.), le site continue d'être enrichi et actualisé pour offrir aux usagers des informations fiables, pédagogiques et un parcours en ligne aisé et surtout plus personnalisé.

De nouveaux services et fonctionnalités ont été mis en place depuis 2017, tels que des parcours guidés personnalisés, l'ouverture de nouveaux simulateurs de calcul, l'abonnement à des services d'alerte gratuits lors de mise à jour, la mise en relation avec un agent du « 3939 Allô service public ».

L'objectif général est de mieux informer l'utilisateur et de faciliter sa mise en relation avec l'administration.

## Publications officielles et information administrative

Mission PRÉSENTATION DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

Indicateur : **Accès aux informations et aux démarches administratives**

(du point de vu usager)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2022 Cible
Nombre total de visites sur le site "service-public.fr"	millions	282,6	275,1	280	280	285	295
Taux de satisfaction des visiteurs du portail "service-public.fr"	%	90	84	92	84	84	84

## Précisions méthodologiques

Source des données : le nombre annuel des visites provient de l'application « At Internet ». Le taux de satisfaction des usagers est issu d'une enquête statistique réalisée soit par un prestataire externe ou par nos soins.

Mode de calcul : le nombre de visites est mesuré mensuellement et extrait de l'application de «marquage» « At Internet ». Le taux de satisfaction est mesuré à partir d'un questionnaire détaillé à la fois quantitatif et qualitatif lors de l'enquête auprès des usagers.

Commentaires : C'est à la fois un indicateur de performance par la progression du nombre de visites et un indicateur de qualité par le taux de satisfaction. La dernière enquête de satisfaction a été réalisée en novembre 2018 au moyen d'un questionnaire auto-administré en ligne sur le site. L'échantillon interrogé et qui a répondu, garantit une bonne représentation de la variété des profils de visiteurs.

## JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Le nombre de visites du site « service-public.fr » a connu un recul en 2018. Ceci est lié d'une part à la montée en puissance d'autres grands sites de services en ligne numérique (comme l'ANTS pour les cartes grises, etc.) et d'autre part au développement des relais d'information via les réseaux sociaux qui permet au citoyen d'être informé sans nécessiter pour lui d'aller consulter le site. On note en effet un fort développement des réseaux sociaux de service-public.fr (Twitter et Facebook) avec une audience moyenne d'1 million de « personnes touchées » par mois.

Le site fait l'objet d'améliorations continues tant sur le développement de nouveaux services que sur les aspects ergonomiques et techniques.

Les quatre axes identifiés ci-dessous demeurent les axes prioritaires de développement du site « service-public.fr » pour les trois années à venir :

1-une personnalisation accrue de l'accès à l'information administrative (lancement de nouveaux simulateurs de calcul et de situation ; nouvelles fonctionnalités pour le compte personnel, expérimentation d'un "chatbot", etc.) ;

2-une progression de la qualité d'usage (pertinence, besoins non satisfaits) sur la base de la prise en compte des attentes des usagers (mise en place d'enquêtes de satisfaction régulières ; recueil des attentes nouvelles ; réalisation de tests utilisateurs des nouvelles fonctionnalités et services)

3-l'amélioration de la fiabilité et de la lisibilité des contenus diffusés (renforcement des partenariats avec les administrations et organismes sociaux ; formation des rédacteurs de contenus à la simplification du langage ; intégration de formats nouveaux : vidéos, infographies ; etc.)

4-l'amélioration des données d'annuaire, qui servent de référence pour les usagers et les services (travaux de refonte de l'annuaire lancés en 2019).

Pour chacun de ces axes, « service-public.fr » accorde une place centrale aux usagers. En complément des dispositifs actuellement en place (tests utilisateurs, enquêtes de satisfaction), 2018 a été l'occasion de lancer les premiers « comités usagers Service-Public.fr » permettant l'expression et le recueil des besoins et attentes des usagers. Par ailleurs, les équipes de la DILA chargées du site se sont également déplacées au cours du premier semestre 2019 dans plusieurs villes de province dans le cadre du dispositif « service-public.fr en région ». L'objectif a été d'une part de rencontrer des citoyens et en particulier ceux ayant des difficultés à entrer en contact avec l'administration pour comprendre leurs difficultés et d'autre part de présenter les services de service public à des agents publics en contact avec le public (employés de mairie, de centre direct de contact administratif, de sous-préfecture, etc.) afin de mieux connaître l'ensemble de l'offre de services disponible sur le site « service-public.fr ».

D'ici la fin de l'année, des enquêtes vont être menées auprès d'usagers non utilisateurs du site. Ainsi, si le site dispose d'une accessibilité reconnue, il devra être complété par des services spécifiques en direction des publics précaires et/ou en difficultés face au numérique (par exemple : autorisation d'accès au compte par un tiers « aidant »). Ces différentes actions visent notamment à toucher un public le plus large possible, en visant par exemple des populations qui ont actuellement peu d'usages du site, ce qui contribuerait à augmenter le nombre de visites au cours des trois prochaines années.

Poursuivant cet objectif de toucher le plus grand nombre, de nouveaux services grand public sont régulièrement développés. A titre d'exemple, en 2018, cinq nouveaux simulateurs de calcul et de situation (calculateur HT/TTC, zonage logement 1/2/3, calendrier des vacances scolaires, prix après réduction, certificat médical et licence sportive) ont été mis en service et trois nouvelles démarches en ligne ont été mises en production (« fraude à la carte bancaire » en mai, « demande de publication au Journal officiel d'annonce préalable de changement de nom pour motif légitime » en juillet et nouvelle démarche d'inscription sur les listes électorales avec une couverture nationale ouverte au public le 3 janvier 2019). Des modèles de documents administratifs et de lettres personnalisables (demande de congé parental dans la fonction publique, demande de congé parental dans le secteur privé, notification de départ à la retraite, lettre de démission du salarié) ont aussi renforcé l'offre.

Les développements du site vont se poursuivre dans l'objectif de garder ses qualités premières de pédagogie et de clarté du langage tout en s'adaptant à tous les profils d'utilisateur. Un nouveau réseau social professionnel va être mis en place courant 2019 avec les différents partenaires afin de faciliter la co-construction des services de demain. Un point d'attention sera également porté sur les fonctionnalités de personnalisation du compte personnel qui recense aujourd'hui plus de 4 millions de détenteurs.

Les prévisions des indicateurs visent donc à une amélioration en continue de la qualité de service tout en augmentant le nombre de visites. Il s'agit de toucher un public toujours plus large, partant du principe que le site « service-public.fr » doit être en mesure d'apporter un service utile à tous les citoyens. Parmi les nouveaux publics que la DILA souhaite atteindre, certains sont peu à l'aise avec le numérique. Cela risque d'entraîner une baisse de satisfaction face à l'outil et aux services en ligne. Un travail en amont visant à bien définir leurs besoins et attentes est donc indispensable. Par conséquent, le maintien du taux de satisfaction à 84 % reste ambitieux sachant que le niveau d'exigence des utilisateurs est en constante augmentation.

#### Indicateur : Diffusion de la norme juridique

(du point de vu usager)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2022 Cible
Nombre de visites sur le site « legifrance.gouv.fr »	millions	118,8	119,2	123	120	125	128
Nombre d'abonnés au sommaire quotidien du JORF	Nb	80 085	87 209	85 000	87 000	87 000	87 000

#### Précisions méthodologiques

Source des données : le nombre de visites est mesuré mensuellement avec l'application de « marquage » « At Internet ». Le nombre d'abonnés au sommaire électronique quotidien du JORF provient des statistiques mensuelles de l'hébergeur externe du site.

Mode de calcul : pour les visites sur le site, il s'agit du total annuel. Pour le nombre d'abonnés au sommaire, c'est le résultat au 31 décembre de chaque année. Le décompte du nombre d'abonnés au sommaire électronique quotidien du JORF est issu du système de statistique mensuelle automatisée.

#### JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Mis en ligne le 15 septembre 2002 et profondément rénové en janvier 2008, le site « Legifrance.gouv.fr » a principalement trois vocations : il donne accès au droit (tel qu'il est publié au *Journal officiel* ainsi que sous sa forme consolidée), aux jurisprudences administrative, judiciaire et constitutionnelle et à des contenus éditoriaux touchant à la légistique.

Placé sous la responsabilité éditoriale du secrétaire général du Gouvernement qui en est son directeur de publication, le site « Legifrance.gouv.fr » est exploité par la direction de l'information légale et administrative (DILA). Cette dernière en assure la production et la mise en ligne.

La fréquentation du site est en hausse régulière depuis sa création et a atteint plus de 119 millions de visites en 2018. Dans le cadre de son projet de modernisation, le site « legifrance.gouv.fr » permettra l'accès à tous ses contenus sur les terminaux mobiles en mode *responsive design*. Cette évolution ne devrait pas avoir d'impact sur le nombre de visites attendues mais permettra de prendre en compte les nouveaux usages et d'offrir une navigation sur mobile de meilleure qualité aux usagers.

En complément de l'ajout en continu de nouveaux fonds sur le site, le projet de modernisation du site « Legifrance.gouv.fr » engagé en 2017 se poursuit. Pour rappel : basée sur les attentes des internautes et sur les besoins des utilisateurs recueillis via la mise en place d'un panel représentatif, la modernisation du site se fait selon trois axes principaux d'amélioration :

- 1- l'ergonomie, afin de proposer un parcours usager facilité et un graphisme épuré dans le respect des normes d'accessibilité ;
- 2- l'amélioration de fonctionnalités existantes et notamment la recherche afin de faciliter plus encore l'accès au droit à tous les publics tout en renforçant la qualité de la recherche experte destinée plutôt aux professionnels du droit et aux administrations ;
- 3- le développement de nouveaux services comme la fonction de comparaison de textes, la recherche multi-fonds, etc.

Le site modernisé est construit sur des API de consultation, il facilitera donc la réutilisation des données.

La consultation des codes et des textes consolidés représente environ 60 % des visites sur Légifrance. C'est un service à forte valeur ajoutée pour les utilisateurs. La qualité et les délais de production de cette consolidation doivent être garantis. Pour cela, une étude sur la rénovation de l'outil de consolidation sera engagée au second semestre 2019 pour définir un nouvel outil visant à :

- renforcer l'automatisation et les contrôles ;
- mieux couvrir les besoins métiers (entrée en vigueur différée des textes, niveau documentaire plus fin, etc.).

Cette rénovation prendra aussi en compte les exigences croissantes de sécurité, de disponibilité et de fiabilité.

Une version « bêta premium » du site Légifrance modernisé a été ouverte fin février 2019 à des utilisateurs appartenant à différentes entités publiques ou non (Conseil d'État, secrétariat général du Gouvernement, Sénat, Assemblée Nationale, DGFIP, avocats, ...). Des comptes tests ont été également ouverts en interne au sein de la DILA afin de multiplier les cas d'usage, de corriger les bugs et d'améliorer le site avant qu'il ne soit révélé à un plus large public.

La version d'essai « bêta publique » du nouveau site « Legifrance.gouv.fr » sera progressivement ouverte dès le second semestre 2019. L'extinction du site actuel est prévue en 2020, après plusieurs mois de fonctionnement régulier de la nouvelle version.

Cette version modernisée de Légifrance avec des services optimisés pour les utilisateurs réguliers et plus simple pour les usagers non spécialistes, doit permettre d'élargir l'audience. Cela se traduit par des prévisions en hausse du nombre de visites à horizon 2022.

Concernant le nombre d'abonnés au sommaire électronique, avec 87 209 abonnés au sommaire du *Journal officiel* au 31 décembre 2018, ce sont plus de 7 000 abonnements supplémentaires enregistrés par rapport à la même période en 2017 (80 085 abonnés), soit une hausse de 8,9 %.

Le rythme de croissance du nombre d'abonnements est revenu, à un flux similaire à celui constaté sur les années 2015 ou 2016. Aucune opération de communication majeure n'étant prévue pour augmenter le nombre d'abonnements, une phase de stabilisation du nombre d'abonnés autour de 87 000 pour les trois prochaines années est probable.

## PRÉSENTATION BUDGÉTAIRE

Dépenses (crédits de paiements prévus)		Recettes	
<b>Section des opérations courantes</b>			
Achats et services extérieurs	78 789 800	Ventes	177 300 000
Impôts, taxes et versements assimilés hors titre 2		Produit relevant de missions spécifiques	
Charges éligibles au titre 2	64 568 854	Autres produits de gestion courante	
Subventions, transferts et interventions	50 000	Produits d'intervention	
Autres charges de gestion courante		Produits financiers	
Charges financières	200	Produits exceptionnels hors cessions	
Charges exceptionnelles			
<b>Total des dépenses courantes (I)</b>	<b>143 408 854</b>	<b>Total des recettes courantes (II)</b>	<b>177 300 000</b>
		<b>Solde des opérations courantes (II-I=III)</b>	<b>33 891 146</b>
<b>Section des opérations en capital</b>			
Amortissements des prêts et avances (IV)		<b>Solde prudentiel (III+V-IV=VI)</b>	<b>33 891 146</b>
		Produit brut des emprunts	
Majoration de l'amortissement de la dette		Produit de cessions des actifs	
Acquisitions d'immobilisations	13 205 000	Autres recettes en capital	
<b>Total des dépenses en capital(VII)</b>	<b>13 205 000</b>	<b>Total des recettes en capital (VIII)</b>	
<b>Total des dépenses (I+VII=IX)</b>	<b>156 613 854</b>	<b>Total des recettes (II+VIII=X)</b>	<b>177 300 000</b>
		<b>Solde du budget annexe (X-IX)</b>	<b>20 686 146</b>
Rappel évaluation fonds de concours et attributions de produits		Rappel évaluation fonds de concours et attributions de produits	

## EVALUATION DES RECETTES

Section / Recette / Lignes de recettes (code et libellé)	2019	2020	Ecart entre 2019 et 2020
<b>Section des opérations courantes</b>	<b>177 800 000</b>	<b>177 300 000</b>	<b>- 500 000 (-0.28 %)</b>
<b>70 Ventes</b>	<b>177 800 000</b>	<b>177 300 000</b>	<b>- 500 000 (-0.28 %)</b>
A701 Ventes de produits	177 800 000	177 300 000	- 500 000 (-0.28 %)
<b>71 Produit relevant de missions spécifiques</b>			
A710 Produits de fonctionnement relevant de missions spécifiques à l'Etat			
<b>75 Autres produits de gestion courante</b>			
A728 Produits de fonctionnement divers			
A740 Cotisations et contributions au titre du régime de retraite			
A770 Produits régaliens			
<b>751 Produits d'intervention</b>			
A751 Participations de tiers à des programmes d'investissement			
<b>76 Produits financiers</b>			
A768 Produits financiers divers			
<b>77 Produits exceptionnels hors cessions</b>			
<b>Section des opérations en capital</b>			
<b>16 Produit brut des emprunts</b>			
A970 Produit brut des emprunts			
<b>7752 Produit de cessions des actifs</b>			
A775 Produit de cession d'actif			
<b>99 Autres recettes en capital</b>			
A990 Autres recettes en capital			

## PRÉVISIONS DE RECETTES PAR PRODUITS

LIBELLE	Exécuté 2017	LFI 2018	Exécuté 2018	LFI 2019	Prévisions 2019 révisées	PLF 2020
<b>ANNONCES</b>	<b>182 176 401</b>	<b>178 800 000</b>	<b>189 106 303</b>	<b>172 800 000</b>	<b>189 600 000</b>	<b>172 800 000</b>
ASSOCIATIONS	4 167 654	4 000 000	4 201 516	4 000 000	4 200 000	4 000 000
BOAMP	80 592 129	76 500 000	82 759 934	76 500 000	83 500 000	76 500 000
BALO	6 005 442	6 000 000	6 608 958	6 000 000	6 500 000	6 000 000
BODACC	91 023 011	92 000 000	95 094 431	86 000 000	95 000 000	86 000 000
JO	388 165	300 000	441 464	300 000	400 000	300 000
<b>RECETTES HORS ANNONCES</b>	<b>7 708 901</b>	<b>7 000 000</b>	<b>7 321 880</b>	<b>5 000 000</b>	<b>5 400 000</b>	<b>4 500 000</b>
VENTES DE PUBLICATIONS ET ABONNEMENTS	2 676 836	3 000 000	2 062 571	2 000 000	1 800 000	1 500 000
PRESTATIONS ET TRAVAUX D'EDITION	2 461 190	2 500 000	2 778 577	2 500 000	2 800 000	2 500 000
AUTRES ACTIVITES	2 570 875	1 500 000	2 480 732	500 000	800 000	500 000
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>189 885 302</b>	<b>185 800 000</b>	<b>196 428 183</b>	<b>177 800 000</b>	<b>195 000 000</b>	<b>177 300 000</b>

Les recettes du budget annexe sont composées d'une part, des recettes d'annonces liées aux missions d'accès au droit et de transparence économique, et d'autre part, des recettes hors annonces relevant des missions d'édition publique et d'information administrative.

## ■ LES RECETTES D'ANNONCES

Elles proviennent des redevances perçues pour la publication d'annonces légales suivantes :

- \_ Les annonces des associations ;
- \_ Les annonces des marchés publics (BOAMP) ;
- \_ Les annonces légales et obligatoires (BALO) ;
- \_ Les annonces civiles et commerciales (BODACC) ;
- \_ Les annonces du Journal Officiel-Lois et Décrets (JOLD).

La prévision de recettes du tendancier 2018-2022 a été révisée dans le cadre des conférences budgétaires du PLF 2019 suite à la mise en place de mesures gouvernementales de simplification de la création d'entreprise, mesures devant avoir un impact financier sur les publications d'annonces légales. En effet, le projet de loi relatif au plan d'action pour la croissance et la transformation prévoit d'instaurer au 1er janvier 2019 la gratuité de la publication au bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC) des immatriculations en cas de reprise d'entreprise. Cette mesure de simplification de la création d'entreprise représente une perte de recettes de plus de 6 M€ pour le budget annexe. De plus, les recettes des annonces publiées au bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP) - seul bulletin d'annonces entré dans le champ concurrentiel - évoluent dans un contexte économique fragile lié à :

- la possibilité de publier les annonces des marchés publics sur d'autres supports que le BOAMP pour les marchés en dessous des seuils européens ;
- la mise en place fin 2018 de la dématérialisation des marchés publics qui entraîne des évolutions parmi les acteurs de ce domaine, réduisent les sources de recettes pour la DILA.

Malgré la bonne tenue du nombre de publications aux différents bulletins au premier semestre 2019 qui a nécessité une réévaluation des recettes d'annonces à 189,6M€ contre 172,8M€ en LFI, la prévision du tendancier est maintenue du fait des incertitudes relatives aux évolutions réglementaires sur le BODACC et à l'impact sur le BOAMP des cycles électoraux sur l'investissement territorial qui devrait générer une baisse des annonces sur les trois prochaines années ainsi que les effets de la dématérialisation des annonces.

## ■ LES AUTRES RECETTES

Elles sont constituées principalement des ventes de publications et abonnements, des prestations et travaux d'éditions ainsi que des activités diverses.

Les recettes de ventes de publications et d'abonnements ont été révisées à la baisse pour tenir compte de la réorientation de l'offre éditoriale au profit du numérique, qui privilégie la diffusion de contenus gratuits, et la réduction du nombre de publications.

Les recettes de l'imprimerie sont en constante augmentation depuis 2017. La certification ISO 9001 obtenue courant 2016 et renouvelée en 2018 a permis à ce secteur d'améliorer la qualité de ses produits finis et de gagner de la clientèle. Compte tenu de ces éléments et du déploiement du web to print qui favorisera la diversification de cette activité, la prévision est maintenue à 2,5M€ en 2020.

Les autres activités concernent les recettes nouvelles liées aux démarches développées sur le site « service-public.fr » au profit des administrations et des recettes exceptionnelles (remboursements, avoirs...). Ces recettes, marquées par des versements exceptionnels en 2018, devraient diminuer du fait de la fin de certaines conventions de remboursement.

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS

Crédits par programme Crédits par action Crédits par section	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement			Emplois ETPT
	Ouvertes en LFI pour 2019	Demandés pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020	Ouvertes en LFI pour 2019	Demandés pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020	
<b>623 Édition et diffusion</b>	<b>62 240 000</b>	<b>51 440 000</b>		<b>52 535 000</b>	<b>46 735 000</b>		
<b>01 Diffusion légale</b>	<b>6 000 000</b>	<b>6 000 000</b>		<b>6 000 000</b>	<b>6 000 000</b>		
Section des opérations courantes	6 000 000	6 000 000		6 000 000	6 000 000		
Section des opérations en capital							
<b>02 Information administrative, édition publique et promotion</b>	<b>56 240 000</b>	<b>45 440 000</b>		<b>46 535 000</b>	<b>40 735 000</b>		
Section des opérations courantes	42 973 000	32 173 000		33 330 000	27 530 000		
Section des opérations en capital	13 267 000	13 267 000		13 205 000	13 205 000		
<b>624 Pilotage et ressources humaines</b>	<b>113 771 746</b>	<b>110 178 854</b>		<b>113 471 700</b>	<b>109 878 854</b>		<b>620</b>
<b>01 Pilotage, modernisation et activités numériques</b>	<b>8 000 000</b>	<b>8 000 000</b>		<b>7 700 000</b>	<b>7 700 000</b>		
Section des opérations courantes	8 000 000	8 000 000		7 700 000	7 700 000		
Section des opérations en capital							
<b>02 Promotion et distribution des publications</b>							
Section des opérations courantes							
Section des opérations en capital							
<b>03 Dépenses de personnel</b>	<b>65 912 746</b>	<b>64 568 854</b>		<b>65 912 700</b>	<b>64 568 854</b>		<b>620</b>
Section des opérations courantes	65 912 746	64 568 854		65 912 700	64 568 854		
Section des opérations en capital							
<b>04 Convention Etat - Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels</b>	<b>39 859 000</b>	<b>37 610 000</b>		<b>39 859 000</b>	<b>37 610 000</b>		
Section des opérations courantes	39 859 000	37 610 000		39 859 000	37 610 000		
Section des opérations en capital							
<b>Total</b>	<b>176 011 746</b>	<b>161 618 854</b>		<b>166 006 700</b>	<b>156 613 854</b>		<b>620</b>



## RÉCAPITULATION DES EMPLOIS

Programme LFI 2019 / PLF 2020	Emplois rémunérés par l'Etat		Emplois rémunérés par les opérateurs rattachés au programme		
	ETPT	dont affectés dans un opérateur	Emplois sous plafond	Emplois hors plafond	Total
<b>623 Édition et diffusion</b>					
LFI 2019					
PLF 2020					
<b>624 Pilotage et ressources humaines</b>					
LFI 2019	663				
PLF 2020	620				
<b>Total LFI 2019</b>	<b>663</b>				
<b>Total PLF 2020</b>	<b>620</b>				



PROGRAMME 623

---

**ÉDITION ET DIFFUSION**

MINISTRE CONCERNÉ : ÉDOUARD PHILIPPE, PREMIER MINISTRE

Présentation stratégique du projet annuel de performances	20
Objectifs et indicateurs de performance	22
Présentation des crédits	26
Justification au premier euro	27

## PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

### Bertrand MUNCH

Directeur de l'information légale et administrative

Responsable du programme n° 623 : Édition et diffusion

Le programme 623 « Édition et diffusion » regroupe l'ensemble des activités dites « métiers » ainsi que la totalité des projets informatiques et des investissements. Ce programme comprend les actions suivantes :

- Diffusion légale ;
- Information administrative, édition publique et promotion.

Dans le cadre du plan stratégique 2021, la direction de l'information légale et administrative (DILA) s'attachera en 2020 à moderniser ses activités numériques afin d'améliorer le service rendu aux usagers. Pour répondre aux objectifs de réduction des dépenses de l'État, le projet de loi de finances (PLF) pour 2020 propose une baisse de 10,8M€ en AE et 5,8M€ en CP sur les crédits de fonctionnement de ce programme par rapport à la loi de finances initiale (LFI) pour 2019.

Sous la tutelle du Secrétaire général du gouvernement (SGG), responsable éditorial du site internet « [legifrance.gouv.fr](http://legifrance.gouv.fr) », la DILA a lancé en 2017 sa refonte dans le but de faciliter l'accès au droit à tous les publics. Les développements offriront de nouvelles fonctionnalités pour répondre aux attentes exprimées par les utilisateurs. La DILA a également lancé un grand projet de fiabilisation et de sécurisation de la chaîne de production du *Journal officiel*. Cette démarche vise à renforcer la robustesse du dispositif afin d'éviter les ruptures dans le processus de publication et en garantir ainsi la fluidité et la sécurité. Les investissements 2020 vont se concentrer sur la refonte des outils SOLON et STILA qui doit permettre notamment de renforcer les automatisations pour réduire les interventions manuelles.

En matière de transparence économique et financière, la DILA assure la publication des annonces légales obligatoires (BALO), civiles et commerciales (BODACC) et des marchés publics (BOAMP). Principales ressources financières du budget annexe, ces activités peuvent faire l'objet d'évolutions réglementaires ou tarifaires nécessitant une veille à la fois juridique et technologique renforcée. Des développements favorisant la rationalisation de la mise à disposition des données économiques seront réalisés.

Des investissements sont également programmés en 2020 pour assurer les évolutions continues et itératives du site « [service-public.fr](http://service-public.fr) » dont les objectifs principaux sont de personnaliser l'accès à l'information administrative et de développer la relation usager/administration. Par ailleurs, la DILA étoffe son offre éditoriale numérique à travers la mise en ligne de son nouveau site internet « [vie-publique.fr](http://vie-publique.fr) » et la rationalisation de son catalogue désormais recentré sur les politiques publiques.

Afin de renforcer et d'améliorer ses activités numériques, la DILA souhaite développer l'innovation au service des usagers. En relation avec d'autres entités publiques et privées, l'innovation facilite la recherche de solutions communes et la production d'une intelligence collective. Cela passe par la mise en place de partenariats entre administrations et opérateurs (Direction interministérielle de la transformation publique, DINSIC, Météo-France...). Cette démarche de partage, basée sur les retours d'expériences et l'expérimentation, doit permettre à la DILA d'augmenter son offre de services aux usagers.

L'imprimerie a achevé sa mutation en orientant ses activités vers un modèle d'imprimerie de labeur qui lui a permis d'améliorer la qualité de ses productions. L'enjeu de l'imprimerie est, au travers d'investissements ciblés, de renforcer la sécurité de ses équipements et d'étendre son offre de services pour les clients tout en réduisant ses coûts de fonctionnement, pour tendre progressivement vers les standards de la profession.

Enfin, la DILA s'attachera en 2020 à rendre son système d'information plus robuste et plus efficient. A cet effet, elle se dotera d'un schéma directeur informatique, véritable outil stratégique du pilotage des ressources.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

<b>Objectif</b>	<b>Optimiser la production et la diffusion des données</b>
Indicateur	Contribution au développement de l'accès à la commande publique
Indicateur	Optimiser et sécuriser la production du Journal officiel (JO)
Indicateur	Développer l'édition numérique

## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

### ÉVOLUTION DE LA MAQUETTE DE PERFORMANCE

- L'intitulé initial de l'indicateur 1.1 « contribution au développement de l'accès des PME à la commande publique » est modifié en supprimant la précision suivante : « des PME ». Cette modification fait suite à la recommandation de la Cour des comptes qui estime que les trois sous-indicateurs associés à cet indicateur, n'ont pas de lien spécifique avec les PME;
- L'indicateur 1.3 « ouverture des données publiques de la DILA » et le sous-indicateur « nombre de jeux de données publiques sous licence ouverte » sont supprimés. Depuis 2015, tous les jeux de données de la DILA ont, en effet, été ouverts en accès libre et gratuit sur le site «data.gouv.fr» et sont mis à jour régulièrement. À partir de 2020, la trajectoire de cet indicateur sur une période triennale serait donc linéaire. De ce fait ne correspondant plus aux critères attendus de performance, il est supprimé;
- L'indicateur 1.4 « développer l'édition numérique des publications de la DILA » devient l'indicateur 1.3 «développer l'édition numérique ». Le sous-indicateur associé «nombre de nouveautés numériques d'ouvrages des marques La documentation Française et les Éditions du JO» qui correspond davantage à un indicateur d'activité, est supprimé et remplacé par le «nombre de visites sur le site «vie-publique.fr»». Cette substitution se justifie par la poursuite de l'évolution de la stratégie éditoriale de la DILA vers le web gratuit natif (qui s'illustre en 2019 avec la mise en ligne du site internet rénové « vie-publique.fr ») et continue, en parallèle, à rationaliser son offre éditoriale papier.

### Objectif

#### OPTIMISER LA PRODUCTION ET LA DIFFUSION DES DONNÉES

#### Indicateur 1.1 : « Contribution au développement de l'accès à la commande publique »

La DILA poursuit les améliorations de son site internet « BOAMP.fr » afin d'assurer un meilleur accès à la commande publique pour tous les types d'entreprises. L'indicateur permet de mesurer cette contribution de la DILA en évaluant la fréquentation du site, le nombre de comptes ouverts par les entreprises (au-delà des seules grandes entreprises et de taille intermédiaire) et le nombre d'alertes envoyées.

#### Indicateur 1.2 : « Optimiser et sécuriser la production du *Journal officiel* (JO) »

La plate-forme de production du système de traitement de l'information légale et administrative (STILA) est l'outil pour les publications de l'information régaliennne et économique.

STILA est une application de saisie et de traitement des textes destinés à être publiés au *Journal officiel*. Elle comprend des contrôles automatiques pour vérifier la conformité de l'écriture et de la présentation des contenus. Différents travaux ont permis d'aboutir à une meilleure continuité dans la chaîne régaliennne allant de SOLON à *Légifrance*.

Par ailleurs, dans le souci d'améliorer la qualité des textes en amont en vue de leur publication, une charte orthotypographique a été formalisée à l'attention des ministères ; de la même manière, le guide de légistique (3e édition) a été mis à jour en 2017 par le service de la légistique et la qualité du droit du secrétariat général du Gouvernement et est accessible gratuitement afin d'accompagner les rédacteurs de textes. De plus, les notions de qualité et de maîtrise des risques ont été placées au cœur des processus de publication de la DILA.

En 2019, une salle de secours pour la rédaction du *Journal officiel* a été installée sur le site de Ségur.

Pour favoriser l'accès aux données (le *Journal officiel* étant totalement numérique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016), l'intégralité des textes est accessible sur le site «Legifrance.gouv.fr». «Legifrance.gouv.fr» propose, outre le téléchargement du *Journal officiel* électronique authentifié et l'accès unitaire aux textes qui le composent,

l'abonnement à un sommaire interactif, transmis par mail à chaque parution avec l'ensemble des références des textes de la parution du JO du jour.

#### Indicateur 1.4 : «Développer l'édition numérique»

Une des orientations du plan stratégique de la DILA consiste à renforcer l'offre numérique. L'objectif est de proposer des services conformes aux usages actuels avec une offre numérique éditoriale de qualité et des ressources recentrées sur les politiques publiques. Cette orientation se concrétise par la mise en ligne à la rentrée 2019 du site « vie-publique.fr » modernisé qui prendra sa place dans le tripode de l'offre internet de la DILA, auprès des sites «service-public.fr» et «legifrance.gouv.fr».

Le nouveau site «vie-publique.fr» est issu de la fusion de l'ancien site «vie-publique.fr» et du site «ladocumentationfrancaise.fr» qui disparaîtra.

Ce site repensé, fournira des contenus riches sur les politiques publiques, l'actualité de la vie publique en France et en Europe sans omettre l'international dans la mesure où celui-ci permettra d'éclairer le débat public national. Ce nouveau site a pour ambition de donner, notamment aux plus jeunes, les clés pour comprendre les grands débats qui animent la société et les actions de l'État.

#### Indicateur

##### Contribution au développement de l'accès à la commande publique

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Nombre total de visites sur le site « BOAMP.fr »	visites	3 205 125	3 219 901	3 000 000	3 200 000	3 200 000	3 200 000
Comptes ouverts sur le site BOAMP	Nb	168 518	185 515	205 000	205 000	220 000	220 000
Abonnements aux alertes des marchés publics	Nb	98 637	110 717	110 000	112 000	114 000	114 000

#### Précisions méthodologiques

Source des données : la mesure des trois sous-indicateurs est effectuée automatiquement par l'application de gestion du site.

Mode de calcul : Il s'agit de données brutes.

Commentaires : cet indicateur répond à la recommandation de développer et de faciliter l'accès des entreprises à la commande publique. La DILA y contribue sur son site BOAMP, l'un des principaux sites publics d'annonces légales, en offrant progressivement de nouvelles fonctionnalités aux entreprises candidates. La DILA s'emploie à donner plus de visibilité aux appels d'offres publics.

Cet indicateur composite permet d'avoir une meilleure mesure du trafic sur le site et de ses services.

#### JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Depuis fin 2015, le site « BOAMP.fr » offre plusieurs fonctionnalités aux annonceurs de marchés publics et aux entreprises candidates. La DILA facilite l'identification sur le site aux entreprises de toutes les tailles et propose notamment l'ouverture gratuite d'un compte afin de recevoir automatiquement des alertes ciblées sur les appels d'offres déposés par les administrations et les collectivités publiques. Ce système permet aux entreprises de pouvoir candidater plus facilement.

Le nombre de visites constatées en 2018 sur le site « BOAMP.fr » est de 3,2 millions, légèrement supérieur (+0,46%) à celui de l'année 2017. Compte tenu du contexte économique actuel ainsi que du développement d'offres concurrentielles multiples au BOAMP pour les « petits » marchés, les prévisions et la cible du nombre de visites restent constantes.

Les prévisions relatives aux nombres de comptes et d'alertes sont elles, à la hausse, du fait des fonctionnalités de veille sur les appels d'offres qui continuent de remporter l'adhésion des entreprises. Par conséquent, la cible 2020 inscrite au PAP 2019, soit 200 000 comptes ouverts sur le site du « BOAMP », a été révisée à 220 000.

Par ailleurs, la DILA met à jour en continu les formulaires proposés sur le site afin de prendre en compte de manière réactive les changements de réglementation.

**Indicateur****Optimiser et sécuriser la production du Journal officiel (JO)**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Nombre de rectificatifs publiés au JO imputables à la DILA	Nb	27	19	27	19	18	18

**Précisions méthodologiques**

Source des données : le nombre de rectificatifs publiés au *Journal officiel* imputables à la DILA est recensé en interne par l'équipe de la rédaction du JO.

Mode de calcul : le nombre de rectificatifs publiés au *Journal officiel* imputables à la DILA fait l'objet d'un décompte manuel journalier au sein de la DILA.

Commentaires : les rectificatifs imputables à la DILA sont à mettre en relation avec le nombre total de textes publiés et au regard de l'urgence avec laquelle il faut les publier (du jour au lendemain, ce qui correspond au délai de rigueur). À noter qu'un rectificatif peut être « mixte », c'est-à-dire correspondre à plusieurs erreurs imputables à la DILA et aux ministères ; dans ce cas, ces erreurs sont également prises en compte. STILA est la plate-forme de production du système de l'information légale et administrative. Cet outil vise à améliorer l'accès au droit, notamment par la production sécurisée et la diffusion du JO Lois et décrets sur le site « [legifrance.gouv.fr](http://legifrance.gouv.fr) » dans les délais impartis.

**JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE**

Le nombre de rectificatifs publiés au JO imputables à la DILA s'élève à 19 en 2018 pour 27 en 2017, soit une très nette diminution (-30%) au regard de l'activité avec 36 706 textes publiés au JORF en 2018 (+3% ; 35 667 en 2017). Ce constat est très positif, d'autant que depuis 2016, le nombre de rectificatifs a chuté de 56%. Cette performance résulte des nombreuses actions engagées dans le cadre de l'amélioration de la qualité et de la maîtrise des risques avec notamment la mise en place d'une nouvelle organisation de la production et des actions de sécurisation des procédures de publication des textes du *Journal officiel*. Par conséquent, la cible 2020 inscrite au PAP 2019, est donc révisée à 18 rectificatifs.

L'objectif pour les trois prochaines années est de continuer à améliorer l'efficacité des contrôles, à réduire les interventions manuelles permettant ainsi de gagner en productivité et en qualité afin de diminuer progressivement le nombre de rectificatifs imputables à la DILA. La DILA renforce en continu la robustesse de sa chaîne éditoriale pour tendre vers le « zéro défaut » tout en garantissant les délais de publication.

A cet effet, jusqu'en 2022, des travaux majeurs vont être engagés sur l'amélioration technique et la sécurisation des outils de production « SOLON et STILA » avec des montées de version et la mise en compatibilité avec les évolutions à venir des suites bureautiques (windows 10).

Par ailleurs, une attention particulière restera portée à la qualité des recrutements, la formation, la mise à jour des procédures, l'harmonisation des pratiques et l'effectivité des contrôles de différents niveaux (autocontrôle, contrôles mutuels, supervision, cellule de pilotage...).

Pour capitaliser sur ces actions qualité, les indicateurs internes de suivi de traitement (informations sur les intervenants, indicateurs sur la « sensibilité » des textes...) et le bilan qualité sont présentés aux agents au cours de réunions régulières.

En repensant l'organisation avec la maîtrise des risques au cœur des processus, le traitement unitaire des textes est rendu plus fluide, la traçabilité des textes « sensibles » ou représentant une difficulté technique particulière (tableaux, listes à puces, images...) est optimisée. Dans une logique d'amélioration continue, des modèles de structuration sont formalisés pour les textes récurrents sur lesquels des difficultés de conversion de formats ont été identifiées pour limiter les interventions et la manipulation de données au niveau de la rédaction pour leur publication.

**Indicateur****Développer l'édition numérique**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Nombre de visites sur le site « <a href="http://vie-publique.fr">vie-publique.fr</a> »	Nb	10 850 121	11 794 310	165	12 000 000	15 000 000	15 000 000



### Précisions méthodologiques

Source des données : le nombre annuel des visites provient d'un outil statistique.

Mode de calcul : le nombre de visites est mesuré mensuellement et extrait d'une application statistique.

Commentaires : Les résultats 2017 et 2018 ne concernent que le nombre de visites de l'ancien site "vie-publique.fr". La prévision 2019 du PAP 2019 ne correspond pas à ce nouvel indicateur. Elle était en lien avec l'ancien indicateur "nombre de nouveautés numériques d'ouvrages des marques La Documentation française et les Editions du JO", qui est supprimé au PAP 2020.

## JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Totalement rénové du point de vue ergonomique et graphique, le nouveau site «vie-publique.fr» ouvrira à la rentrée 2019 et permettra l'accès à tous ses contenus sur les terminaux mobiles en mode *responsive*.

Le public visé est élargi, allant du lycéen à l'expert. Pour cela, le site offrira gratuitement des contenus avec différents niveaux d'expertise pour permettre à chacun de trouver le niveau d'information qui lui convient.

Les contenus seront issus, dans un premier temps, des sites actuels (Bibliothèque des rapports publics, cartes et contenus socle, discours publics, consultations, dossiers, ...), mais ils vont rapidement s'enrichir de nombreuses illustrations (photographies, infographies et vidéos) et de contenus nouveaux rédigés par la rédaction web. De plus, les contenus issus du pôle publications de la Documentation Française (reprises des publications print ou création nativement web) représenteront une part importante de l'offre du site.

Dans la continuité de cette rénovation, les axes de développements suivants seront travaillés :

- augmentation du nombre de publications mensuelles ;
- diversification des publics ;
- développements de produits multimédias ;
- présence accrue sur les réseaux sociaux.

Ces axes de développement et d'améliorations régulières devraient permettre dans un premier temps de retrouver le nombre antérieur de visites des deux anciens sites (de l'ordre de 14 millions) puis d'augmenter régulièrement la fréquentation grâce à :

- un référencement de qualité ;
- des campagnes régulières de communication et de promotion ;
- une politique soutenue de partenariats institutionnels et éditoriaux ;
- des réseaux sociaux actifs ;
- une lettre d'information hebdomadaire rénovée ;
- des contenus éditoriaux neutres et fiables sur les politiques publiques et le débat public ;
- des formats et niveaux de lecture variés, adaptés aux cibles visées.

Le processus d'amélioration continue s'appuiera également sur des enquêtes utilisateurs régulières et sur la veille des sites «concurrents» à travers des études de benchmark. Une première étude de Benchmark a été réalisée en 2017 et une seconde a été lancée dont les résultats sont attendus en juillet 2019 en vue de l'ouverture du nouveau site pour bien adapter la communication de lancement au regard des avantages du site rénové.

Des panels test sont prévus dès l'ouverture du site et à horizon décembre 2019, afin de mesurer par public ciblé l'impact du nouveau site.

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS

**2020 / Présentation selon l'article 18-II de la LOLF**

Crédits par section Dépenses Crédits du programme	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2019	Demandés pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020	Ouvertes en LFI pour 2019	Demandés pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020
<b>Section des opérations courantes</b>	<b>48 973 000</b>	<b>38 173 000</b>		<b>39 330 000</b>	<b>33 530 000</b>	
Achats et services extérieurs	48 923 000	38 123 000		39 280 000	33 480 000	
Impôts, taxes et versements assimilés hors titre 2						
Charges éligibles au titre 2						
Subventions, transferts et interventions	50 000	50 000		50 000	50 000	
Autres charges de gestion courante						
Charges financières						
Charges exceptionnelles						
<b>Section des opérations en capital</b>	<b>13 267 000</b>	<b>13 267 000</b>		<b>13 205 000</b>	<b>13 205 000</b>	
Amortissements des prêts et avances						
Majoration de l'amortissement de la dette						
Acquisitions d'immobilisations	13 267 000	13 267 000		13 205 000	13 205 000	
<b>623 Édition et diffusion</b>	<b>62 240 000</b>	<b>51 440 000</b>		<b>52 535 000</b>	<b>46 735 000</b>	

**2020 / Présentation par action et section**

Crédits par action Crédits par section Crédits du programme	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2019	Demandés pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020	Ouvertes en LFI pour 2019	Demandés pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020
<b>01 Diffusion légale</b>	<b>6 000 000</b>	<b>6 000 000</b>		<b>6 000 000</b>	<b>6 000 000</b>	
Section des opérations courantes	6 000 000	6 000 000		6 000 000	6 000 000	
Section des opérations en capital						
<b>02 Information administrative, édition publique et promotion</b>	<b>56 240 000</b>	<b>45 440 000</b>		<b>46 535 000</b>	<b>40 735 000</b>	
Section des opérations courantes	42 973 000	32 173 000		33 330 000	27 530 000	
Section des opérations en capital	13 267 000	13 267 000		13 205 000	13 205 000	
<b>623 Édition et diffusion</b>	<b>62 240 000</b>	<b>51 440 000</b>		<b>52 535 000</b>	<b>46 735 000</b>	

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

## SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

## ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2019

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2018 (RAP 2018)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2018 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018	AE LFI 2019 + reports 2018 vers 2019 + prévision de FDC et ADP	CP LFI 2019 + reports 2018 vers 2019 + prévision de FDC et ADP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019
31 926 754		65 818 797	52 535 000	24 866 922

## ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP au-delà 2022
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019	CP demandés sur AE antérieures à 2020 CP PLF / CP FDC et ADP	Estimation des CP 2021 sur AE antérieures à 2020	Estimation des CP 2022 sur AE antérieures à 2020	Estimation des CP au-delà de 2022 sur AE antérieures à 2020
24 866 922	14 285 000	4 781 922		
AE nouvelles pour 2020 AE PLF / AE FDC et ADP	CP demandés sur AE nouvelles en 2020 CP PLF / CP FDC et ADP	Estimation des CP 2021 sur AE nouvelles en 2020	Estimation des CP 2022 sur AE nouvelles en 2020	Estimation des CP au-delà de 2022 sur AE nouvelles en 2020
51 440 000	32 450 000	17 000 000	1 990 000	
<b>Totaux</b>	<b>46 735 000</b>	<b>21 781 922</b>	<b>1 990 000</b>	

## CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2020

CP 2020 demandés sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020	CP 2021 sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020	CP 2022 sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020	CP au-delà de 2022 sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020
63 %	33 %	4 %	0 %

Le programme 623 supporte l'essentiel des dépenses de fonctionnement courant et la totalité des investissements de la DILA.

En 2020, 63% des AE nouvelles devraient être couvertes par des paiements en 2020.

Par ailleurs, 30% des CP demandés en 2020 serviront à couvrir des AE antérieures à 2020.

Les dépenses qui seront engagées et payées dans l'année 2020 concernent principalement les achats de consommables pour l'imprimerie, les frais postaux, les frais de manutention et de stockage ou encore la rémunération des auteurs.

En fonctionnement, la majorité des engagements pluriannuels concernent le domaine informatique (hébergement, maintenance des réseaux et applications...) et l'engagement du marché de fourniture d'électricité.

Parmi les investissements, les CP 2020 sur engagements antérieurs à 2020 portent sur les projets d'envergure tels que la refonte du site « [legifrance.gouv.fr](http://legifrance.gouv.fr) » pour 500 000 €, les évolutions des applications STILA et SOLON pour 1 950 000 € ou encore le projet immobilier du site de Desaix pour 500 000 €.

## JUSTIFICATION PAR ACTION

## Action n° 01

## DIFFUSION LÉGALE

Crédits par section Dépenses Crédits de l'action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2019	Demandés pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020	Ouvertes en LFI pour 2019	Demandés pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020
<b>Section des opérations courantes</b>	<b>6 000 000</b>	<b>6 000 000</b>		<b>6 000 000</b>	<b>6 000 000</b>	
Achats et services extérieurs	6 000 000	6 000 000		6 000 000	6 000 000	
Impôts, taxes et versements assimilés hors titre 2						
Charges éligibles au titre 2						
Subventions, transferts et interventions						
Autres charges de gestion courante						
Charges financières						
Charges exceptionnelles						
<b>Section des opérations en capital</b>						
Amortissements des prêts et avances						
Majoration de l'amortissement de la dette						
Acquisitions d'immobilisations						
<b>01 Diffusion légale</b>	<b>6 000 000</b>	<b>6 000 000</b>		<b>6 000 000</b>	<b>6 000 000</b>	

## ELEMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## ACHATS ET SERVICES EXTÉRIEURS

L'action 1 « Diffusion légale » regroupe les crédits de fonctionnement liés à la gestion des annonces du Bulletin officiel des annonces de marchés publics (BOAMP) et du Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC). Ils concernent les dépenses de collecte, de recouvrement et de facturation de ces annonces pour un montant de 6 000 000 € en AE en CP.

En ce qui concerne le BOAMP, la DILA propose, outre un outil de saisie en ligne (boamp.fr), un format d'échanges au standard XML afin de permettre aux acheteurs publics de saisir leurs avis de marchés. Ce format est mis à la disposition des concentrateurs d'annonces qui se chargent du traitement des annonces destinées à être publiées. Le coût de la rémunération des concentrateurs est estimé à 3 200 000 € en AE et en CP.

De plus, s'agissant de la publication au BODACC réalisée dans le cadre de la mission de garantie de la transparence de la vie économique et financière qui est dévolue à la DILA, les opérations d'enregistrement de saisies, de contrôles spécifiques et de premier traitement des avis sont confiées, par conventions, aux greffes des tribunaux de commerce et des tribunaux civils compétents. Ces travaux de sous-traitance sont estimés à 2 800 000 € en AE et en CP.

## Action n° 02

## INFORMATION ADMINISTRATIVE, ÉDITION PUBLIQUE ET PROMOTION

Crédits par section Dépenses Crédits de l'action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2019	Demandés pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020	Ouvertes en LFI pour 2019	Demandés pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020
<b>Section des opérations courantes</b>	<b>42 973 000</b>	<b>32 173 000</b>		<b>33 330 000</b>	<b>27 530 000</b>	
Achats et services extérieurs	42 923 000	32 123 000		33 280 000	27 480 000	
Impôts, taxes et versements assimilés hors titre 2						
Charges éligibles au titre 2						
Subventions, transferts et interventions	50 000	50 000		50 000	50 000	
Autres charges de gestion courante						
Charges financières						
Charges exceptionnelles						
<b>Section des opérations en capital</b>	<b>13 267 000</b>	<b>13 267 000</b>		<b>13 205 000</b>	<b>13 205 000</b>	
Amortissements des prêts et avances						
Majoration de l'amortissement de la dette						
Acquisitions d'immobilisations	13 267 000	13 267 000		13 205 000	13 205 000	
<b>02 Information administrative, édition publique et promotion</b>	<b>56 240 000</b>	<b>45 440 000</b>		<b>46 535 000</b>	<b>40 735 000</b>	

## ELEMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## ACHATS ET SERVICES EXTÉRIEURS

## ACHATS ET AUTRES CHARGES EXTERNES

L'action 2 « Information administrative, édition publique et promotion » concentre l'ensemble des activités informatiques, de renseignement administratif multicanal et de productions éditoriales de la DILA. Elle concentre également les activités de gestion des ventes et de promotion ainsi que celles liées à l'activité de l'imprimerie.

Le montant total des crédits de fonctionnement inscrits sur le poste « achats et autres charges externes » est de 31 173 000€ en AE et de 26 530 000 € en CP.

L'évolution des activités de la DILA vers des activités désormais numériques a été renforcée, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, par la création de la sous-direction des systèmes d'information (SDSI) en charge de centraliser toutes les dépenses informatiques. Au titre des projets informatiques, il est prévu, en 2020, de poursuivre les opérations suivantes :

- les prestations informatiques externalisées pour l'hébergement et la maintenance des sites pour 7 843 000 € en AE et 6 910 000 € en CP ;
- l'entretien des applications logicielles pour 8 950 000 € en AE et 8 000 000 € en CP ;
- l'entretien et l'achat des matériels informatiques pour 1 800 000 € en AE et 1 300 000 € en CP ;
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour 2 900 000 € en AE et 1 400 000 € en CP ;

Outre ces dépenses informatiques, les dépenses prévisionnelles relatives aux frais téléphoniques et de messagerie, qui intègrent les coûts de télécommunication du centre d'appel interministériel (CAI) de Metz, s'élèvent à 1 000 000 €

en AE et 750 000 € en CP. Enfin, les autres dépenses concernent la veille et expertise pour 150 000 € en AE et en CP, les audit SI pour 250 000€ en AE et CP et la sécurité pour 400 000 € en AE et 200 000 € en CP.

Le montant des dépenses liées à la gestion et au traitement des courriels et à l'annuaire de l'administration du département de l'information administrative multi-canal est estimé pour l'année 2020 à 700 000 € en AE et CP.

Les dépenses de fonctionnement du Centre d'appel interministériel (CAI) de Metz sont de 190 000 € en AE et en CP. Le CAI de Metz dispose d'un budget propre pour ses dépenses relatives aux énergies et aux fluides (70 000 € en AE et en CP) et aux achats documentaires (120 000 € en AE et CP).

La prévision de crédits pour les activités relatives à l'édition, à la diffusion et à la promotion s'élèvent en 2020 à 1 240 000 € en AE et 1 120 000 € en CP. Elle porte sur les activités suivantes :

- l'édition pour 250 000 € en AE et en CP dont 110 000 € en AE et en CP pour la sous-traitance, 80 000 € en AE et en CP pour la maintenance d'applications et 60 000 € en AE et en CP pour les frais d'études ;
- les prestations externalisées de logistique des ventes d'ouvrages pour 450 000 € en AE et 350 000 € en CP dont 250 000 € en AE et CP de frais de distribution en librairie ;
- Les achats d'ouvrages destinés à la revente est estimé à 50 000 € en AE et CP ;
- les actions promotionnelles et les campagnes publicitaires sont estimées en 2020 à 350 000 € en AE et en CP. Ce budget tient compte des diverses prestations telles que le routage de courriels ou la création de bannières internet et de courriels HTML qui sont mis en ligne sur les sites internet de la DILA ou d'autres sites internet (partenaires ou insertions payantes) afin d'assurer la promotion des produits numériques de la DILA ;
- les frais liés aux foires, expositions, colloques et séminaires sont de 50 000 € en AE et en CP ;
- les autres charges sont estimées à 90 000 € en AE et 70 000 € en CP.

Les dépenses liées à l'activité de l'imprimerie sont estimées en 2020 à 3 850 000 € en AE et 3 450 000 € en CP. Elles concernent principalement l'achat de matières premières et la maintenance de l'outillage et correspondent aux postes suivants :

- l'achat de papier pour 1 400 000 € en AE et 1 400 000 € en CP ;
- l'achat de plaques d'impression "offset" et de produits associés (encres, vernis, solvants...) estimé à hauteur de 700 000 € en AE et 600 000 € en CP ;
- l'achat des pièces détachées pour 200 000 € en AE et 115 000 € en CP ;
- les travaux de sous-traitance d'impression programmés à hauteur de 250 000€ en AE et 200 000 € en CP ;
- les frais postaux pour 200 000 € en AE et en CP ;
- l'entretien du matériel reprographique estimé à 500 000 € en AE et 350 000 € en CP et l'entretien du matériel technique chiffré à 200 000 € en AE et à 150 000 € en CP
- la maintenance des matériels de production et les travaux d'entretien et de réparation sont estimés à 400 000 € en AE et 400 000 € en CP.

Les dépenses relatives aux fluides (eau, d'air comprimé, d'électricité, de chauffage urbain et de gaz), quant à elles, sont estimées à 800 000 € en AE et 1 200 000 € en CP. L'entretien du terrain bâti, dont font partie les travaux immobiliers, est estimé à 950 000 € en AE et 800 000 € en CP et celui des ascenseurs à 100 000 € en AE et en CP. Les autres dépenses concernent la collecte des déchets pour 50 000 € en AE et 40 000 € en CP.

#### AUTRES CHARGES DE GESTION ORDINAIRE

Le poste « autres charges de gestion ordinaire » de l'action n°2 du programme 623 recouvre les redevances versées ainsi que les impôts et taxes. Il est d'un montant total de 950 000€ en AE et en CP et comprend les dépenses suivantes :

- les acquisitions de licences informatiques à hauteur de 400 000€ en AE et en CP ;
- la redevance annuelle versée, dans le cadre du contrat de délégation de service public, au Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne (CIGPC) estimée à 250 000€ en AE et CP ;
- les droits d'auteur et de reproduction versés aux auteurs pour 300 000€ en AE et en CP.

## SUBVENTIONS, TRANSFERTS ET INTERVENTIONS

Depuis 2014, la DILA finance, en collaboration avec les greffiers des tribunaux de commerce et la presse, le groupement d'intérêt public « plateforme de publicité légale des entreprises » (PPLE) pour la réalisation d'un portail public donnant accès à l'ensemble des publicités et informations légales sur les entreprises (création, modification, cession, nombre d'établissements, publication des comptes, procédures collective...). En 2020, la subvention sera de 50 000 € en AE et CP.

## ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS

La programmation des investissements vise à assurer la réussite des chantiers prioritaires du plan stratégique et notamment :

- Sécuriser les processus de production et de diffusion du journal officiel ;
- Améliorer l'efficacité des processus (automatisation) dans un but de réduction des moyens humains ;
- Répondre aux exigences réglementaires ;
- Développer des projets d'innovation.

### En matière de production régaliennne :

La modernisation du site « legifrance.gouv.fr », fondée sur les attentes exprimées par les utilisateurs, sera achevée. Il est prévu 500 000 € de CP en 2020.

Dans le cadre des travaux de sécurisation de la chaîne de production du « *Journal officiel* », initiés en 2018 à la suite de l'audit réalisé par la Mission d'organisation des services du premier ministre (MOSPM), la refonte des outils STILA (Solution de traitement de l'information légale et administrative) et SOLON (Système d'organisation en ligne des opérations normatives) sera lancée dans le courant du deuxième semestre 2019. Il est programmé 750 000 € de CP sur le projet de migration STILA V2 et 1 200 000 € sur la migration SOLON V2.1.

Les évolutions annuelles programmées sur les bases de données juridiques sont estimées à 200 000 € en AE et CP. Un POC (proof of concept) de consolidation automatique des textes juridiques est prévu en 2020 pour un montant de 400 000 € en AE et CP.

Suite à une expérimentation d'un outil permettant au Gouvernement de donner son avis sur les amendements parlementaires qui s'est avérée concluante, un projet d'internalisation appelé ZAM (Zen Amendement) est programmé pour 500 000 € en AE et CP.

### En matière d'administration numérique :

La DILA poursuit ses investissements pour assurer aux usagers un meilleur accès à l'information administrative. De nouvelles démarches et de nouveaux services seront développés sur le site « service-public.fr » (SP) pour une prévision de dépenses fixée à hauteur de 2 000 000 € en AE et 1 300 000 € en CP.

Par ailleurs, les évolutions continues du site SP seront mises en œuvre pour 2 000 000 € en AE et 1 300 000 € en CP. Elles visent à renforcer la personnalisation de l'accès à l'information administrative (contenus, services, simulateurs...), améliorer la qualité sur la base de la prise en compte des attentes des usagers et fiabiliser les contenus en renforçant les partenariats avec les administrations et organismes sociaux.

La refonte de l'annuaire du site « service-public.fr » sera poursuivie pour 350 000 € en AE et 450 000 € en CP en 2020.

### En matière d'édition publique :

Après l'ouverture du site internet « vie-publique.fr » qui proposera la mise à disposition de contenus web gratuits et multi-formats, des évolutions sur un mode itératif seront réalisées à hauteur de 350 000 € en AE et CP afin d'améliorer encore le site grâce au retour des usagers.



#### En matière d'infrastructure et de sécurité informatique :

Après une première mise à niveau du datacenter de Rosny-sous-Bois (mise en conformité PSSI-E) et la mise en place d'un plan de continuité de l'activité (continuité du JO), un renouvellement du matériel de l'ensemble du réseau est programmé pour 300 000 € en AE et 1 120 000 € en CP.

Dans le cadre de la refonte SOLON/STILA précitée, une mise à niveau de l'infrastructure sera réalisée pour 700 000 € en AE et CP. De plus, il sera procédé au renouvellement des matériels (switchs) des installations du site de Desaix pour 440 000 € en AE et CP.

#### Maintenance des outils de gestion :

Les évolutions programmées sur les outils concernent principalement les outils de restitutions de données (Business Object), de gestion des recettes du budget annexe (Oracle EBS) et RH. L'enveloppe allouée en 2020 est de 500 000 € en AE et CP.

#### Les travaux immobiliers :

La DILA assure l'entretien du siège situé rue Desaix dans le XVème arrondissement de Paris. Les travaux structurants sont destinés aux réparations, améliorations et mises en conformité des bâtiments ou encore à l'augmentation de la capacité d'accueil en créant des espaces de bureaux.

En 2020, le projet immobilier Desaix lancé en 2018 et destiné à augmenter la surface de bureaux afin d'accueillir les agents du site du Quai Voltaire puis une partie des agents du site de Ségur sera finalisé. Il est prévu de consommer 77 000 € en AE et 500 000 € en CP.

Les travaux de mise en conformité du désenfumage des ateliers pour 60 000 € en CP et du local « mémoire éditoriale » pour 55 000 € en CP seront également finalisés. La mise en conformité de l'escalier d'honneur est programmée en 2020 pour 70 000 € en AE et CP.

En outre, le ravalement de la façade aile nord et des ateliers donnant sur la cour d'honneur sera lancé pour 250 000 € en AE et CP et l'étanchéité des terrasses des ateliers sera réalisée pour un coût de 180 000 € en AE et CP.

En outre, un plan d'investissement immobilier pluriannuel du site pourrait être lancé selon des études immobilières en cours afin de le maintenir dans un état fonctionnel. Il est programmé pour 1 500 000 € en AE et 450 000 € en CP sur 2020.

#### Pour l'imprimerie :

Une enveloppe est allouée à l'imprimerie dans le but de maintenir et sécuriser les outils de production pour 400 000 € en AE et CP et un projet de mise en brique de la plieuse est programmé pour 200 000 € en AE et CP.

Des actions de prévention et sécurité sont également envisagées portant notamment sur un programme d'acoustique de l'atelier d'expédition-finition pour 50 000 € en CP.

#### Innovation :

La DILA souhaite développer l'innovation numérique afin d'augmenter l'offre de services aux usagers (développement d'API, expérimentation d'une application mobile...). Pour assurer le lancement de ces projets qui peuvent être immobilisables, une ligne budgétaire est prévue à hauteur de 1 250 000 € en AE et 200 000 € en CP.

Le tableau ci-après retrace les projets d'investissement programmés sur 2020 :

PROJETS 2020	AE	CP
<i>Refonte légifrance</i>		500 000
<i>Evolutions LEGIFRANCE post projet</i>	700 000	500 000
<i>BDJ</i>	200 000	200 000
<i>POC BDJ</i>	400 000	400 000
<i>Projet amendements parlementaires (ZAM)</i>	500 000	500 000
<i>Refonte formulaires BOAMP web</i>	600 000	300 000
<i>STILA V2</i>	0	750 000
<i>SOLON V2.1</i>	0	1 200 000
<i>Anyware</i>	300 000	150 000
<b>Production régalienn</b>	<b>2 700 000</b>	<b>4 500 000</b>
<i>SP itération 2019</i>	2 000 000	1 300 000
<i>Démarches 2019</i>	2 000 000	1 300 000
<i>Evolutions VP</i>	350 000	350 000
<i>Refonte annuaire SP</i>	350 000	450 000
<b>Administration Numérique</b>	<b>4 700 000</b>	<b>3 400 000</b>
<i>Infrastructure refonte SOLON/STILA</i>	700 000	700 000
<i>Renouvellement switchs Desaix</i>	140 000	140 000
<i>Renouvellement datacenter Rosny</i>	300 000	1 120 000
<i>Infrastructure poste de travail</i>	300 000	300 000
<b>Infrastructure &amp; sécurité</b>	<b>1 440 000</b>	<b>2 260 000</b>
<i>Evolutions Outils de gestion (BO,...)</i>	500 000	500 000
<b>Gestion</b>	<b>500 000</b>	<b>500 000</b>
<i>Programme acoustique atelier expédition finition</i>		50 000
<i>Maintenance de l'outil de production</i>	400 000	400 000
<i>Remplacement échangeur vapeur</i>		130 000
<i>Mise en brique derrière plieuse</i>	200 000	200 000
<b>Imprimerie</b>	<b>600 000</b>	<b>780 000</b>
<i>Projet immobilier Desaix 2018-2019</i>	77 000	500 000
<i>Remise en conformité désenfumage des ateliers</i>		60 000
<i>Remise en conformité désenfumage de la mémoire éditoriale</i>		55 000
<i>Étanchéité terrasses</i>	180 000	180 000
<i>Ravalement façade cour d'honneur</i>	250 000	250 000
<i>Mise en conformité escalier d'honneur</i>	70 000	70 000
<i>Plan d'investissement immobilier</i>	1 500 000	450 000
<b>Projet Immobilier</b>	<b>2 077 000</b>	<b>1 565 000</b>
<i>Projet de recherche et développement</i>	1 250 000	200 000
<b>Innovation</b>	<b>1 250 000</b>	<b>200 000</b>
<b>Total</b>	<b>13 267 000</b>	<b>13 205 000</b>

PROGRAMME 624

---

### **PILOTAGE ET RESSOURCES HUMAINES**

MINISTRE CONCERNÉ : ÉDOUARD PHILIPPE, PREMIER MINISTRE

Présentation stratégique du projet annuel de performances	36
Objectifs et indicateurs de performance	38
Présentation des crédits	43
Justification au premier euro	45

## PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

### Bertrand MUNCH

*Directeur de l'information légale et administrative*

Responsable du programme n° 624 : Pilotage et ressources humaines

Le programme 624 « Pilotage et ressources humaines » regroupe les crédits de personnel de la DILA, de rétribution de la Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels (SACIJO) ainsi que les crédits de fonctionnement courant répartis en trois actions :

- Pilotage, modernisation et activités numériques ;
- Dépenses de personnel ;
- Convention État – SACIJO.

La modernisation des activités implique une adaptation des effectifs de la DILA et de la SACIJO, imprimeur historique depuis le XIX<sup>e</sup> siècle de la DILA. Pour mettre en adéquation les effectifs et compétences avec les activités qui ont fortement évolué vers les travaux numériques (arrêt de l'impression papier du JO au 1<sup>er</sup> janvier 2016), des plans de départs anticipés ont été mis en œuvre pour les salariés de droit privé des deux entités :

- Le plan de « Cessation Anticipée Volontaire d'Activité » (CAVA), mis en œuvre à la DILA depuis 2016 pour les agents de droit privé de la DILA entre dans sa dernière année d'exécution. Ce dispositif sera prolongé jusqu'en 2024 pour permettre des départs supplémentaires ;
- Le plan de départs volontaires lié à la « Mutualisation, la Mutation et la Modernisation » (3M) de la SACIJO signé également en 2016.

Ces dispositifs de réduction d'emplois permettent de générer des économies importantes sur les masses salariales de la DILA et de la SACIJO. Ils assurent une baisse des dépenses de personnel et de fonctionnement – les dépenses de la SACIJO sont assimilées à des prestations de service externalisées - sur l'ensemble du tendancier 2020-2022.

Cette baisse d'effectifs est combinée à une politique de recrutement ciblée en cohérence avec le plan stratégique qui vise notamment à promouvoir la solidarité et l'égalité. La DILA participe en effet au processus de labellisation égalité/diversité dans les services du Premier ministre. Elle met en place des démarches pour le recrutement et l'intégration des travailleurs handicapés par la désignation de référents et la sensibilisation des collègues. Elle poursuit enfin sa politique active en faveur de l'apprentissage dans tous les secteurs d'activités.

Par ailleurs, dans le cadre du développement d'une nouvelle plateforme d'échanges et de confiance (PEC) par la Direction interministérielle du numérique, des systèmes d'information et de communication (DINSIC), un transfert de deux ETPT est réalisé au profit du programme 129 « coordination du travail gouvernemental ». La PEC est un dispositif qui assure le transport de près de 5 millions flux auprès de 9 200 bénéficiaires dont 8 000 collectivités locales. Mise en œuvre en 2010, elle présente des obsolescences technologiques et des coûts de fonctionnement importants. Son remplacement vise à diminuer les coûts d'utilisation et de maintenance, à limiter les risques de rupture de service et à étendre le périmètre actuel à de nouvelles démarches.

Enfin, le programme 624 porte également les dépenses de fonctionnement courant de la DILA et notamment la gestion des moyens logistiques. Les efforts de maîtrise des coûts, entrepris depuis de nombreuses années, seront poursuivis en 2020. Ils reposent sur les orientations fixées par le plan stratégique 2021 qui vise à assurer à la DILA les moyens de s'adapter aux évolutions numériques tout en rationalisant les dépenses, les effectifs et la gestion immobilière.

Les indicateurs et objectifs de ce programme concernent l'optimisation des fonctions support et la rationalisation du parc immobilier. Ils n'ont pas fait l'objet de changements par rapport au PLF 2019.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

**Objectif**      **Optimiser les fonctions soutien**

Indicateur      Ratio d'efficacité bureautique

Indicateur      Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines

Indicateur      Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987

**Objectif**      **Rationaliser l'occupation du parc immobilier**

Indicateur      Efficacité de la gestion immobilière

## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

### Objectif

#### OPTIMISER LES FONCTIONS SOUTIEN

Depuis sa création, la DILA s'est inscrite dans la politique d'amélioration de l'efficacité de la gestion publique.

La DILA a ainsi retenu de présenter trois indicateurs interministériels dans le cadre de son objectif d'optimisation des fonctions soutien : la gestion bureautique, la gestion des ressources humaines et l'emploi de travailleurs handicapés. Ces indicateurs correspondent aux efforts pérennes d'amélioration de gestion de la direction dans deux secteurs clés.

La DILA a adopté les deux premiers indicateurs d'efficacité car elle est autonome pour la gestion de son parc informatique et bureautique. Elle procède elle-même à l'acquisition de ses matériels et logiciels et gère un parc informatique diversifié, adapté à ses activités (postes fixes, portables pour les accès distants des personnels informatique d'astreinte, site de secours équipé dans le cadre du plan de continuité d'activités, postes en libre accès dans les salles de réunion, postes réservés pour des consultants extérieurs). La dématérialisation et la nécessité de continuité d'activités pour la production du *Journal officiel* impliquent un nombre de postes de travail supérieur à l'effectif permanent (poste fixe + portable d'astreinte par exemple).

De même, la DILA assure elle-même avec un logiciel spécifique, la gestion, la paie et le suivi de la formation de ses différentes catégories de personnel (salariés de droit privé sous la convention collective de la presse parisienne, fonctionnaires, agents contractuels de droit public, étudiants et apprentis). À cet égard, la DILA peut être comparée à d'autres administrations plus importantes au niveau du ratio effectif gérant sur effectif géré.

Le troisième indicateur interministériel d'emploi de travailleurs handicapés a été adopté en 2012 compte tenu de l'autonomie de recrutement de la DILA (recrutement distinct de celui opéré par la DSAF pour les services du Premier ministre).

#### Indicateur transversal Ratio d'efficacité bureautique

##### Ratio d'efficacité bureautique

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Ratio d'efficacité bureautique	€/poste	1 457	1 980	1 829	1 807	1 848	1 848

#### Précisions méthodologiques

Source des données : Sous-direction des systèmes d'information.

Mode de calcul : Au numérateur : coût des achats de PC fixes et portables, imprimantes, serveurs et licences bureautiques, maintenance, télécommunications, support de proximité, formations bureautiques (conformément au périmètre de l'indicateur interministériel) ; A noter : Contrairement aux résultats des années 2015 et 2016, les dépenses de personnel sont incluses à partir de 2017.

Au dénominateur : nombre total de postes de travail (fixes et portables) gérés pour l'ensemble de la mission par le département des infrastructures et des services.

Commentaires : Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, l'assistance bureautique est sous-traitée auprès d'un prestataire extérieur. La DILA a gardé la charge de l'achat de ses postes informatiques. Du fait de l'intégration des dépenses de personnel en lien avec l'assistance et la maintenance auprès des utilisateurs dans le calcul du ratio en 2017 et dans la détermination des prévisions et de la cible, les données ne sont pas comparables avec le résultat de l'année 2016. En intégrant les dépenses de personnel, le ratio pour l'année 2016 serait en comparaison de 1 316 euros par poste.

#### JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

En hausse depuis 2016 (notamment en 2018), le ratio d'efficacité bureautique devrait diminuer sensiblement à compter de l'année 2021. Plusieurs projets ont été engagés dès 2018 afin de permettre cette réduction. Par conséquent il paraît difficile de maintenir la cible 2020 inscrite au PAP 2019, soit 1 644 euros. Elle est donc révisée à 1 848 euros et se justifie par les arguments qui suivent.

L'année 2018 a permis de lancer le chantier de migration vers Windows 10 (arrêt du support Windows 7 prévu fin 2019). Cette migration obligatoire impose de remplacer une partie du parc informatique non compatible à ce jour avec Windows 10. Ces achats se poursuivront jusqu'en 2020 (200 postes trop anciens seront à renouveler en 2020 avant de revenir à un rythme standard de renouvellement du parc informatique) et s'accompagneront de prestations de formation et d'accompagnement. Par ailleurs, un renouvellement progressif de l'ensemble de la flotte mobile va être engagé afin de remplacer le matériel vieillissant. Ces éléments expliquent en partie la dégradation de l'efficience bureautique annoncé pour 2020.

A cela s'ajoute le renouvellement du marché de support et d'assistance (hausse des coûts temporaire pour gérer la transition entre l'ancien et le nouveau prestataire ainsi que l'accompagnement à la migration Windows 10) qui vise à la baisse des coûts à compter de 2021.

Des éléments propres aux activités régaliennes de la DILA expliquent notamment le maintien d'un nombre élevé de postes informatiques au fil des années, même si les effectifs diminuent en parallèle. Les activités liées à la production du JO nécessitent la mise en place de sites de secours pour la continuité et la reprise d'activité, et la possibilité de réaliser des astreintes techniques et fonctionnelles à distance, ce qui implique l'utilisation de matériel supplémentaire. La mise en œuvre des contraintes de sécurité ANSSI impose dans certains cas de mettre à disposition d'un même agent des postes informatiques distincts (administration technique des systèmes). La DILA fournit également des postes (plus de 200 postes) à des utilisateurs non DILA tels que la SACI pour les agents mutualisés et l'atelier graphique, les agents mis à disposition du CAI de Metz, les prestataires dans les équipes de développement, de maintenance, de support et d'exploitation. A noter que la DILA réalise également des activités de développement, de PAO ou de vidéo nécessitant l'acquisition de matériel professionnel spécifique au coût relativement élevé.

Des négociations sont actuellement en cours entre la DILA et Microsoft pour aboutir à la signature d'un accord d'entreprise (actuellement, la DILA réalise des achats unitaires par logiciel) afin de bénéficier des tarifs plus avantageux sur un engagement de trois ans. En cas de réussite, cet accord générerait des gains de 20 à 30%. En parallèle de ces discussions, des plans d'actions sont en cours pour rationaliser le parc bureautique (suppression des boîtes aux lettres et désinstallation des logiciels non utilisés, etc.).

Une attention particulière continuera d'être portée sur les inventaires annuels du matériel afin de mieux repérer et supprimer les postes informatiques rendus inactifs à la suite des départs d'agents en retraite et dans le cadre du plan de départs volontaires.

### Indicateur transversal Efficience de la gestion des ressources humaines

Ratio d'efficience de la gestion des ressources humaines							
	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Ratio d'efficience de la gestion des ressources humaines	%	2,81	2,78	2,9	3,02	3,09	3,09

#### Précisions méthodologiques

Le ratio interministériel d'efficience de la gestion des ressources humaines rapporte les effectifs gérants (en ETPT), consacrant la majeure partie de leur temps à la gestion des RH (pilotage, recrutements, administration, formation, paye, conditions de travail...), aux effectifs gérés soit l'effectif physique moyen rémunéré, y compris les personnels temporaires.

Source des données : département des ressources humaines et données RH issues de l'application de gestion Pléiades.

Mode de calcul : au numérateur, les effectifs gérants et au dénominateur les effectifs gérés.

Commentaires : il est tenu compte de la moyenne du nombre de fiches de paie établi chaque mois pour l'effectif géré.

### JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

La baisse globale des effectifs, dans le cadre du dispositif de cessation anticipée volontaire d'activité (CAVA) lancé fin 2016 et prenant fin en 2019 et le projet de prolongation du plan CAVA actuel sous forme d'avenant (*en cours de discussion sur les conditions de départ*) qui s'étalera de 2020 à 2024 pour les agents de droit privé et les départs en retraite tous statuts confondus, impactent à la fois les effectifs gérés et gérants sur les trois prochaines années, mais dans des proportions différentes.

Les prévisions 2019 et 2020 tiennent compte d'une baisse progressive plus importante des effectifs gérés que de l'effectif gérant. En effet, très peu de départs sont prévus concernant l'effectif gérant car l'équipe est essentiellement composée de jeunes agents. Par conséquent la cible 2020 inscrite au PAP 2019, soit 2,39 % n'est plus réaliste et est révisée à 3,09 % compte tenu du contexte. Une baisse plus significative du ratio ne s'amorcera qu'à partir de 2022.

Cependant, même si l'effectif géré devrait baisser considérablement dans les trois ans, il est nécessaire de maintenir un seuil minimal d'agents gérants car la charge de travail reste importante. Il faut continuer de gérer à la fois les agents en activité et ceux qui sont partis notamment à travers les plans CAVA, et qui reçoivent un revenu de remplacement jusqu'à leur retraite effective. Certains recrutements (en remplacement) sont nécessaires sur des postes indispensables tel que la gestion de la paye.

Pour rappel, la diminution des effectifs dépend d'événements prévisibles comme les départs à la retraite et l'exécution des plans de départs anticipés à la retraite mais aussi de situations non anticipables telles que des démissions, des décès. Le choix de la date de départ des agents éligibles au dispositif de cessation anticipée volontaire d'activité (CAVA), si toutefois ceux-ci ne refusent pas d'y adhérer, peut être modifiée pour convenance personnelle.

### Indicateur transversal Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987

#### Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987	%	4,33	3,53	4,3	4,17	4,57	4,57

#### Précisions méthodologiques

Source des données : département des ressources humaines.

Mode de calcul : le ratio d'emploi de travailleurs handicapés est calculé en pourcentage des effectifs réels (hors les mises à disposition).

Commentaires : le ratio tient compte des seuls travailleurs handicapés déclarés et d'unités déductibles acquises à la suite des travaux confiés à des établissements d'aide par le travail (ESAT). À titre d'information, la DILA verse une contribution annuelle au fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (FIPHFP).

## JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les prévisions des années 2019 et 2020 sont en progression afin d'atteindre la cible de 5 % en 2022. Afin de faciliter le recrutement et l'intégration de personnes en situation de handicap, la DILA a créé en 2019 au sein du département des ressources humaines, un poste de chargé de recrutement / politique handicap. En 2018, trois agents ont été recrutés et depuis début 2019, trois autres ont déjà rejoint la DILA.

La DILA reste engagée dans une politique de soutien à l'emploi de personnes en situation de handicap au travers des actions suivantes :

- le développement des relations avec les personnes en recherche d'emploi disposant d'une reconnaissance RQTH par la diffusion d'offres d'emplois sur les sites spécialisés et la proposition systématique d'un entretien avec chaque candidat postulant ;
- une facilité accordée aux départements pour le recrutement de personnes reconnues en qualité de travailleur handicapé ;
- des actions d'information et de sensibilisation avec notamment la participation active de la DILA à l'événement DUODAY, pour la deuxième fois, consistant à placer durant une journée une personne en situation de handicap en binôme avec un agent « accueillant » sur son poste de travail. La personne accueillie a participé activement aux activités de la personne accueillante.
- des formations adaptées, en soutien aux agents accueillant dans leur équipe une personne en situation de handicap.



**Objectif****RATIONALISER L'OCCUPATION DU PARC IMMOBILIER**

L'objectif de rationalisation immobilière a été fixé dès 2008 par le secrétaire général du Gouvernement, avant la fusion des deux directions (la Documentation Française et les Journaux officiels). Depuis, la DILA a beaucoup agi en ce sens. Ainsi, les principales étapes de la rationalisation du parc immobilier ont été :

- l'ouverture du centre d'appel téléphonique à Metz à l'automne 2009, en remplacement des 9 centres interministériels de renseignement administratif installés en région ;
- la fermeture du site d'Aubervilliers en 2011 ;
- la rénovation progressive et la mise aux normes de surfaces importantes de bureau rue Desaix ;
- l'installation à l'automne 2013 d'environ 80 personnes dans des locaux loués Tour Mirabeau, à proximité du site « Desaix », pendant la durée des travaux sur le site ministériel de « Ségur » ;
- et enfin, le regroupement des agents fin 2017 / 2018, avec la « fermeture » des sites « Mirabeau » et « quai Voltaire », sur deux sites parisiens (« Desaix et Ségur ») au lieu de trois.

La maîtrise des dépenses immobilières reste un enjeu important pour la DILA qui vise à regrouper sur le site « Desaix » la majorité de ses agents en restituant des surfaces de bureaux sur le site « Ségur » aux services du Premier ministre, au fur et à mesure de la diminution de ses effectifs.

**Indicateur transversal Efficience de la gestion immobilière****Efficience de la gestion immobilière**

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Ratio SUN / poste de travail	m <sup>2</sup> /poste de travail	14,24	12,7	13,76	13,8	14,2	14,2
Ratio Entretien courant / SUB	€	14,61	Non déterminé	16,44	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé
Ratio Entretien lourd / SUB	€	13,8	Non déterminé	18,09	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé

**Précisions méthodologiques**

Source des données : département des moyens généraux pour les surfaces ; département ressources humaines pour les effectifs.

Mode de calcul : afin de faciliter la comparaison interministérielle, les surfaces industrielles ne sont pas prises en compte pour le calcul du ratio SUN par poste de travail, qui est ici publié pour les seules surfaces de bureaux, avec les effectifs correspondants.

Commentaires : Depuis début 2018, la DILA a réussi sa rationalisation immobilière de ses sites parisiens en regroupant ses agents sur seulement deux sites : «Desaix», «Ségur» et en maintenant le site de « Metz ».

En accord lors de la conférence de performance d'avril 2019, les sous-indicateurs relatifs à l'entretien courant et lourd sur la SUB ne seront plus renseignés. En effet, les états de restitution de ces dépenses ne sont pas suffisamment précis pour apprécier pertinemment ces sous-indicateurs.

**JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE**

Dans le but de poursuivre la rationalisation immobilière et de réaliser des économies substantielles, la DILA prévoit de regrouper un maximum d'agents actuellement en poste sur le site de « Ségur » vers le site « Desaix », site historique de la DILA (et avant 2010 de la Direction des Journaux officiels) afin de faciliter les échanges entre les équipes « métiers ». Cette opération a commencé en février 2019, en libérant environ 400 m<sup>2</sup> à la suite de la réinstallation du département des ressources humaines sur le site « Desaix ». La DILA envisage de restituer 150 m<sup>2</sup> supplémentaires aux services du Premier ministre en 2020 pour regrouper à nouveau une partie des équipes informatiques sur le site « Desaix ». Au-delà de 2020, d'autres surfaces de bureaux du site « Ségur » pourraient être restituées mais le projet n'est pas encore défini actuellement, sans visibilité sur les dépôts à venir.

Parallèlement, début 2019, la DILA a transformé des logements de fonction du site « Desaix » en bureaux pour en augmenter la surface de 485 m<sup>2</sup>, ce qui a permis de réinstaller le département des ressources humaines sur le site « Desaix ».

Ces modulations de surfaces et de répartition des effectifs sur les deux sites parisiens ont généré des économies de loyer et de dépenses d'entretien importantes.

Les effectifs continueront de diminuer progressivement entre 2019 et 2022 en lien avec l'étalement des départs d'agents entrant dans le dispositif de cessation anticipée volontaire d'activité (plan actuel lancé fin 2016 et prenant fin en 2019 et son prolongement, actuellement en cours de négociation, qui devrait s'étaler de 2020 à 2024 pour les agents de droit privé), d'une part et les départs naturels en retraite tous statuts confondus, d'autre part.

La restructuration des surfaces de bureaux et la baisse continue des effectifs, font que les prévisions et la cible du ratio augmentent mécaniquement.

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS

## 2020 / Présentation selon l'article 18-II de la LOLF

Crédits par section Dépenses Crédits du programme	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2019	Demandés pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020	Ouvertes en LFI pour 2019	Demandés pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020
<b>Section des opérations courantes</b>	<b>113 771 746</b>	<b>110 178 854</b>		<b>113 471 700</b>	<b>109 878 854</b>	
Achats et services extérieurs	47 858 800	45 609 800		47 558 800	45 309 800	
Impôts, taxes et versements assimilés hors titre 2						
Charges éligibles au titre 2	65 912 746	64 568 854		65 912 700	64 568 854	
Subventions, transferts et interventions						
Autres charges de gestion courante						
Charges financières	200	200		200	200	
Charges exceptionnelles						
<b>Section des opérations en capital</b>						
Amortissements des prêts et avances						
Majoration de l'amortissement de la dette						
Acquisitions d'immobilisations						
<b>624 Pilotage et ressources humaines</b>	<b>113 771 746</b>	<b>110 178 854</b>		<b>113 471 700</b>	<b>109 878 854</b>	

## 2020 / Présentation par action et section

Crédits par action Crédits par section Crédits du programme	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2019	Demandés pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020	Ouvertes en LFI pour 2019	Demandés pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020
<b>01 Pilotage, modernisation et activités numériques</b>	<b>8 000 000</b>	<b>8 000 000</b>		<b>7 700 000</b>	<b>7 700 000</b>	
Section des opérations courantes	8 000 000	8 000 000		7 700 000	7 700 000	
Section des opérations en capital						
<b>02 Promotion et distribution des publications</b>						
Section des opérations courantes						
Section des opérations en capital						
<b>03 Dépenses de personnel</b>	<b>65 912 746</b>	<b>64 568 854</b>		<b>65 912 700</b>	<b>64 568 854</b>	
Section des opérations courantes	65 912 746	64 568 854		65 912 700	64 568 854	
Section des opérations en capital						
<b>04 Convention Etat - Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels</b>	<b>39 859 000</b>	<b>37 610 000</b>		<b>39 859 000</b>	<b>37 610 000</b>	
Section des opérations courantes	39 859 000	37 610 000		39 859 000	37 610 000	
Section des opérations en capital						
<b>624 Pilotage et ressources humaines</b>	<b>113 771 746</b>	<b>110 178 854</b>		<b>113 471 700</b>	<b>109 878 854</b>	

**Pilotage et ressources humaines**

Programme n° 624 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS

**2020 / Présentation des transferts en crédits**

(en euros)

	Programme source	Programme cible	T2 hors CAS pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE hors T2	CP hors T2	Total AE	total CP
<b>Transferts sortants</b>				143 892	143 892			143 892	143 892
Transfert de 2 ETPT "architecte technique" au profit du programme 129	624	129		143 892	143 892			143 892	143 892
<b>Solde des transferts</b>				- 143 892	- 143 892			- 143 892	

**2020 / Présentation des transferts en ETPT**

(en ETPT)

	Programme source	Programme cible	ETPT ministériels	ETPT hors Etat
<b>Transferts sortants</b>			2,00	
Transfert de 2 ETPT "architecte technique" au profit du programme 129	624	129	2,00	
<b>Solde des transferts</b>			-2,00	

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

## EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

## EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

En ETPT

Catégorie d'emplois	Plafonds autorisés pour 2019	Effet des mesures de périmètre pour 2020	Effet des mesures de transfert pour 2020	Effet des corrections techniques pour 2020	Impact des schémas d'emplois pour 2020	dont extension en année pleine des schémas d'emplois 2019 sur 2020	dont impact du schéma d'emploi 2020 sur 2020	Plafonds demandés pour 2020
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = 6-1-2-3-4	(7)	(8)	(6)
Catégorie C	72			-3	-3,0	-2	-1	66
Catégorie A	96			-2	-6,0	-4	-2	88
Catégorie B	19			2	-2,0	-2	0	19
Contractuels	468		-2	-18	-9,0	-11	2	439
Catégorie A+	8							8
<b>Total</b>	<b>663</b>		<b>-2</b>	<b>-21</b>	<b>-20</b>	<b>-19</b>	<b>-2</b>	<b>620</b>

Le plafond d'emplois pour 2020 de la direction de l'information légale et administrative est fixé à 620 ETPT. Entre 2019 et 2020, la réduction d'effectifs opérée est de 43 ETPT. Cette diminution résulte des effets :

- sur 2020 du schéma d'emplois 2019 de -19 ETPT ;
- du schéma d'emplois 2020 de -1 ETPT ;
- d'une mesure de transfert de -2 ETPT "architecte technique" au profit du programme 129 ;
- d'une correction technique de -20 ETPT sur le plafond d'emplois afin de réduire l'écart entre le plafond et les effectifs réalisés soit -2 titulaires A, -3 titulaires C et -15 contractuels ;
- d'une correction technique de +1 ETPT afin de tenir compte d'un mouvement en 2019 qui n'avait pas été prévu lors de l'établissement du projet annuel de performance 2019 et de +1 ETPT afin de tenir compte d'une correction de l'effet report sur 2020 de mouvements prévus en juillet 2019 intervenus sur mars et avril ;
- d'une correction technique de -3 ETPT supplémentaires sur les contractuels afin de tenir compte du mode de calcul de l'impact du schéma d'emplois de 2020 sur 2020 pour lequel les entrées et les sorties sont arrondis à une seule décimale.

## EVOLUTION DES EMPLOIS

En ETP

Catégorie d'emplois	Sorties	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emploi du programme
Catégorie C	2	2	7,00			0,00	-2,00
Catégorie A	5	5	7,00			0,00	-5,00
Catégorie B	1	1	7,00			0,00	-1,00
Contractuels	5	5	7,00	9	9	7,00	4,00
Catégorie A+			0,00			0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>13</b>	<b>13</b>		<b>9</b>	<b>9</b>		<b>-4,00</b>

**Pilotage et ressources humaines**

Programme n° 624 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Le schéma d'emplois représente une baisse des effectifs qui résulte :

- 1 départ en retraite d'agent de droit privé ;
- 12 départs en retraite d'agents de droit public ;

9 primo- recrutements sont programmés sur des emplois de droit public dans les secteurs identifiés comme stratégiques par la DILA au regard de l'évolution de ses missions. Une valorisation des flux de sortie et d'entrée à mi-année a été retenue.

Il est à noter que le dispositif de cessation anticipée et volontaire d'activité (CAVA) applicable aux personnels de droit privé de la DILA nés avant 1964 est arrivé à son terme au 31/12/2019 ce qui a pour conséquence une baisse des effectifs sensiblement moins importante que les années précédentes.

**RÉPARTITION DES EMPLOIS PAR SERVICE**

Service	LFI 2019 ETPT	PLF 2020 ETPT
Administration centrale	663	620
Services régionaux		
Opérateurs		
Services à l'étranger		
Services départementaux		
Autres		
<b>Total</b>	<b>663</b>	<b>620</b>

**RÉPARTITION DES EMPLOIS PAR ACTION**

Action	ETPT
01 Pilotage, modernisation et activités numériques	
02 Promotion et distribution des publications	
03 Dépenses de personnel	620
04 Convention Etat - Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels	
<b>Total</b>	<b>620</b>

**ELEMENTS SALARIAUX**

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
<b>Socle d'exécution 2019 retraité</b>	<b>56,3</b>
Prévision d'exécution 2020 hors CAS Pensions	61,6
Impact mesures de transfert et de périmètre 2020/2021	-0,1
Débasage de dépenses au profil atypique	-5,2
- dont GIPA	0,0
- dont indemnisation des jours de CET	-0,1
- dont mesures de restructuration	-5,1
- dont autres dépenses de masse salariale	
<b>Impact du schéma d'emplois</b>	<b>-1,7</b>
EAP schéma d'emplois N-1	-1,3
Schéma d'emplois N	-0,4
<b>Mesures catégorielles</b>	<b>0,2</b>
<b>Mesures générales</b>	

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Rebasage de la GIPA	
Variation point fonction publique	
Mesures bas salaires	
<b>GVT solde</b>	<b>-0,1</b>
GVT positif	0,2
GVT négatif	-0,3
<b>Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA</b>	<b>5,7</b>
Indemnisation jours CET	0,1
Mesures de restructuration	5,6
Autres rebasages	
<b>Autres variations des dépenses de personnel</b>	<b>0,5</b>
Prestations et allocations - cat 23	0,5
Autres variations	
<b>Total</b>	<b>60,8</b>

La mesure de transfert :

Il s'agit de transferts d'emplois "architecte technique" (2 ETP pour 143 892 €) au profit du programme 129.

Les dépenses au profil atypique qui sont débasées puis rebasées sont constituées de :

- la garantie individuelle de pouvoir d'achat débasée à hauteur de 13 000 € ;
- l'indemnisation des jours de comptes épargne-temps, débasés pour 79 000 € puis rebasée à hauteur de 108 000 € ;
- les mesures de restructurations : ces mesures correspondent aux différents plans de départ de la DILA, débasés à hauteur de 5,15 M€ (0,10 M€ au titre du plan de cessation anticipée d'activité des personnels administratifs et techniques CAAPAT et 5,05 M€ au titre du plan de cessation anticipée et volontaire d'activité CAVA) et rebasées à hauteur de 5,56 M€ (0,07 M€ au titre du plan CAAPAT et 5,49 M€ au titre du plan CAVA).

Catégorie « Autres variations » :

La ligne « Autres » s'élève à 517 000 € au titre des cotisations versées aux caisses de pensions pour les personnels de l'ancienne direction des Journaux officiels (dépenses estimées pour 2020 à 13,19 M€).

Glissement, vieillesse-technicité :

Dans un contexte marqué par la baisse des effectifs qui se traduit par des économies importantes au titre du schéma d'emplois, le GVT positif (effet de carrière) a une incidence limitée sur l'évolution de la masse salariale (0,18 M€). Ce dernier est même largement compensé par le GVT négatif (effet de noria), qui génère une économie de 0,32 M€, d'où un GVT solde de -0,14 M€.

Impact du schéma d'emplois :

Les perspectives d'économies dégagées par le schéma d'emplois seront moins fortes en 2020 (fin du dispositif de cessation anticipée et volontaire d'activité CAVA) : - 1,71 M€ (-1,30 M€ au titre de l'effet en année pleine du schéma d'emplois 2019 et - 0,40 M€ au titre du schéma d'emplois 2020). Pour rappel la prévision pour 2019 est de - 3,72 M€.

## COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé hors CAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
Catégorie C	30 692	45 092	38 507	40 649	40 649	34 518
Catégorie A	60 002	74 388	79 082	66 802	66 802	71 782
Catégorie B	48 081	51 743	50 034	47 195	47 195	43 852
Contractuels	61 960	85 821	128 690	64 209	64 209	96 294
Catégorie A+	112 547	129 997	134 219	117 123	117 123	120 035

**Pilotage et ressources humaines**

Programme n° 624 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Des coûts de sortie inférieurs aux coûts globaux sont constatés pour les catégories B et C. Ces écarts s'expliquent par le fait que des agents quittant la DILA sont remplacés par des profils de catégorie A principalement dans le secteur du numérique.

**MESURES CATÉGORIELLES**

Catégorie / mesure de la catégorie	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombres de mois d'incidence sur 2020	Coût 2020	Coût en année pleine
<b>Mesures statutaires</b>						<b>175 378</b>	<b>175 378</b>
Augmentation presse parisienne	264	Contractuels	Contractuels de droit privé	01-2020	12	175 378	175 378
<b>Total</b>						<b>175 378</b>	<b>175 378</b>

Les montants prévus en 2020 correspondent à l'effet report de l'application des augmentations exécutées en 2019 dans le cadre des conventions collectives de la presse quotidienne dont relèvent les personnels contractuels de droit privé (1% au 1er mars 2019 soit 36 100,47€ sur 2020 et 0,7% au 1er décembre 2019 soit 139 277,62€ sur 2020) pour un montant total de 175 378,09€.

**COTISATIONS SOCIALES ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS POUR LES PENSIONS**

	LFI 2019	PLF 2020
Contributions d'équilibre au CAS Pensions	4 477 098	3 977 098
CAS Pensions (agents civils, y compris allocation temporaire d'invalidité)	4 477 098	3 977 098
Militaires		
Régime des ouvriers de l'Etat (FSPOEIE)		
Autres (cultes et contribution exceptionnelle au CAS Pensions)		

**ACTION SOCIALE HORS TITRE 2**

Type de dépense	Public concerné	Dépense titre 3	Dépense titre 5	Total
Restauration collective		80 000		80 000
Logement, prêt immobilier				
Culture et loisirs		10 000		10 000
Sport		15 000		15 000
Œuvres sociales, prêts sociaux, secours et soutien de toute nature (juridique, mutuelle, etc.)		100 000		100 000
Famille dont arbre de Noël, centre de vacances, colonies		85 000		85 000
Santé (soins et prévention)		3 500		3 500
Autres				
<b>Total</b>		<b>293 500</b>		<b>293 500</b>

Les crédits dédiés à l'action sociale hors titre 2 se chiffrent à 293 500 € en AE et en CP pour 2020. Intégralement imputées en fonctionnement, ces charges concernent les postes de dépenses suivants :

**Restauration collective :**

Cette dépense porte sur la participation aux frais de restauration des agents travaillant sur le site de Ségur. Elle est estimée à 80 000 € en 2020.



Culture et loisirs :

La DILA contribue au financement des associations culturelles suivantes :

- l'association « culture et loisirs » des services du Premier ministre pour 2 500 € ;
- l'association pour la promotion des activités sportives et socio-culturelles interministérielles (APASSI) pour 7 500 €.

Sport :

Une subvention est accordée à l'association sportive de la DILA (ASDILA) pour 15 000 € en AE et en CP afin d'assurer le fonctionnement des différentes sections sportives (gymnastique, yoga, football, randonnée...).

Oeuvres sociales :

La DILA finance la commission de gestion des œuvres sociales (CGOS) dont le but est de promouvoir, réaliser et gérer toutes les activités sociales, culturelles et sportives destinées aux personnels de droit privé. Le montant programmé en 2020 est de 100 000 €.

Famille :

- 50 000 € sont prévus pour l'organisation de l'arbre de Noël des enfants des agents de la DILA ;
- Diverses prestations (bons de rentrée scolaire, bons de Noël...) sont accordées pour une prévision totale de 30 000 € ;
- La DILA subventionne l'association Éducation Plein Air Finances (EPAF), qui propose des prestations de vacances et de loisirs, pour 5 000 €.

Santé :

Certaines dépenses de santé (visites médicales, soins...) sont prises en charge pour un montant estimé à 3 500 €.

## Pilotage et ressources humaines

Programme n° 624 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

## ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2019

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2018 (RAP 2018)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2018 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018	AE LFI 2019 + reports 2018 vers 2019 + prévision de FDC et ADP	CP LFI 2019 + reports 2018 vers 2019 + prévision de FDC et ADP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019
3 343 640		47 859 000	47 559 000	2 581 518

## ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP au-delà 2022
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019	CP demandés sur AE antérieures à 2020 CP PLF / CP FDC et ADP	Estimation des CP 2021 sur AE antérieures à 2020	Estimation des CP 2022 sur AE antérieures à 2020	Estimation des CP au-delà de 2022 sur AE antérieures à 2020
2 581 518	1 703 080	878 438		
AE nouvelles pour 2020 AE PLF / AE FDC et ADP	CP demandés sur AE nouvelles en 2020 CP PLF / CP FDC et ADP	Estimation des CP 2021 sur AE nouvelles en 2020	Estimation des CP 2022 sur AE nouvelles en 2020	Estimation des CP au-delà de 2022 sur AE nouvelles en 2020
45 610 000	43 606 920	1 200 000	502 080	301 000
<b>Totaux</b>	<b>45 310 000</b>	<b>2 078 438</b>	<b>502 080</b>	<b>301 000</b>

## CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2020

CP 2020 demandés sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020	CP 2021 sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020	CP 2022 sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020	CP au-delà de 2022 sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020
96 %	3 %	1 %	1 %

Le programme 624 regroupe les activités dites « supports » de la DILA, les dépenses de personnel et le coût des prestations assurées par la SACI-JO (action 4 du programme). Ce programme présente peu d'engagements pluriannuels, la grande majorité des AE sont soldées dans l'année. Les dépenses relatives à la SACI-JO sont en effet engagées et payées dans l'année. Ainsi, 96 % des AE nouvelles devraient être couvertes par des paiements en 2020.

Par ailleurs, les CP 2020 demandés pour couvrir des AE antérieures à 2020 serviront principalement aux paiements des engagements pluriannuels sur marchés relatifs aux prestations de gestion du parc (nettoyage des locaux, sécurité...).

## JUSTIFICATION PAR ACTION

## Action n° 01

## PILOTAGE, MODERNISATION ET ACTIVITÉS NUMÉRIQUES

Crédits par section Dépenses Crédits de l'action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2019	Demandés pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020	Ouvertes en LFI pour 2019	Demandés pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020
<b>Section des opérations courantes</b>	<b>8 000 000</b>	<b>8 000 000</b>		<b>7 700 000</b>	<b>7 700 000</b>	
Achats et services extérieurs	7 999 800	7 999 800		7 699 800	7 699 800	
Impôts, taxes et versements assimilés hors titre 2						
Charges éligibles au titre 2						
Subventions, transferts et interventions						
Autres charges de gestion courante						
Charges financières	200	200		200	200	
Charges exceptionnelles						
<b>Section des opérations en capital</b>						
Amortissements des prêts et avances						
Majoration de l'amortissement de la dette						
Acquisitions d'immobilisations						
<b>01 Pilotage, modernisation et activités numériques</b>	<b>8 000 000</b>	<b>8 000 000</b>		<b>7 700 000</b>	<b>7 700 000</b>	

## ELEMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## ACHATS ET SERVICES EXTÉRIEURS

## ACHATS ET AUTRES CHARGES EXTERNES

L'action 1 « Pilotage, modernisation et activités numériques » du programme 624 retrace les dépenses de fonctionnement liées aux activités de la direction, des services de support (administratifs, comptables, financiers et des moyens généraux).

En 2020, le montant total des crédits demandés pour les « achats et autres charges externes » sont de 7 152 000 € en AE et 6 852 000 € en CP.

Les crédits demandés sont répartis comme suit :

La DILA qui occupe des locaux au sein du Centre de Gouvernement situés au 20 avenue de Ségur à Paris rembourse, dans le cadre d'une convention signée avec la Direction des services administratifs et financiers, des loyers et charges dont le montant pour l'année 2020 est estimé à 1 800 000 € en AE et CP.

Pour ce qui est de la gestion du parc immobilier du site situé rue Desaix, les dépenses relatives à la collecte des déchets sont de 100 000 € en AE et en CP et celles relatives au nettoyage des locaux sont de 250 000 € en AE et en CP. Les dépenses de sécurité (gardiennage, télésurveillance) sont fixées à hauteur de 300 000 € en AE et 250 000 € en CP. Enfin la maintenance des espaces verts se chiffre à 60 000 € en AE et en CP.

La DILA maintient ses efforts pour optimiser son implantation immobilière. A cet effet, sont prévus en 2020, 120 000 € en AE et 100 000 € en CP pour le transport de biens et matériels informatiques et 150 000 € en AE et CP pour le déménagement des personnels de la DILA. De plus, une étude destinée améliorer la rationalisation des espace est également programmée pour 200 000 € en AE et CP.

Le montant estimatif des dépenses liées à l'entretien des matériels et des biens mobiliers est de 200 000 € en AE et 130 000 € en CP et la location des places de stationnement est, quant à elle, estimée à 50 000 € en AE et CP. Quant aux autres charges externes, elles sont estimées à 93 000 € en AE et 33 000 € en CP.

Le budget alloué aux frais postaux de la DILA s'établit à 800 000 € en AE et en CP et les frais de télécommunication mobile sont estimés à 50 000 € en AE et en CP.

Les achats non stockés s'élèvent à 480 000 € en AE et en CP. Ils comprennent les fournitures de bureau pour 230 000 € en AE et en CP, les fournitures d'entretien pour 30 000 € en AE et CP et les fournitures diverses pour 60 000 € en AE et en CP et les fournitures médicales pour 10 000 € en AE et en CP. A ces dépenses s'ajoutent les achats de mobiliers pour 100 000 € en AE et en CP ainsi que les achats de petits matériels divers pour 30 000 € en AE et en CP.

Les frais liés aux études et aux recherches sont estimés à 250 000 € en AE et en CP pour 2020.

S'agissant des dépenses relatives aux ressources humaines, les coûts des stages et des formations professionnelles sont évalués à 800 000 € en AE et en CP. Ils incluent la formation professionnelle, les frais de stage, le compte personnel de formation et le droit individuel à la formation. En outre, les gratifications de stage s'élèvent à 60 000 € en AE et en CP et les indemnités de stage (déplacement, transport...) à 5 000 € en AE et en CP. Enfin, les frais de gestion pôle emploi versés dans le cadre de la convention de gestion de l'indemnisation des chômeurs se chiffrent à 4 000 € en AE et en CP.

Les frais de restauration de Desaix sont provisionnés à 800 000 € en AE et 700 000 € en CP suite au renouvellement du marché de restauration en juillet 2019.

Les dépenses relatives aux prestations déplacements sont de 60 000 € en AE et en CP.

Les dépenses de communication sont estimées à 200 000 € en AE et en CP. Les dépenses concernant les réceptions, colloques et séminaires sont estimées à 90 000 € en AE et en CP.

S'ajoutent à ces dépenses, les frais de documentation technique de la DILA qui s'élèvent en 2020 à 50 000 € en AE et en CP,

Enfin, le montant des honoraires est prévu à hauteur de 130 000 € en AE et en CP, dont 70 000 € d'honoraires juridiques en AE et en CP, 10 000 € en AE et en CP de frais d'huissiers, et 20 000 € en AE et en CP en honoraires de médecins. Les autres dépenses relatives aux rémunérations d'intermédiaires et d'honoraires s'élèvent à 30 000 € en AE et CP.

#### AUTRES CHARGES DE GESTION ORDINAIRE

Les crédits « autres charges de gestion ordinaire » sont estimés, pour l'année 2020, à 847 800 € en AE et en CP.

Ces crédits de fonctionnement correspondent principalement aux prévisions de dépenses d'action sociale. Ils sont notamment consacrés aux subventions aux associations pour un montant total de 213 500 € en AE et CP.

La répartition des crédits alloués aux différentes associations est la suivante :

- la commission de gestion des œuvres sociales (CGOS) pour 100 000 € en AE et en CP ;
- l'association sportive de la DILA (ASDILA) pour 15 000 € en AE et en CP ;
- l'association « culture et loisirs » des services du Premier ministre pour 2 500 € en AE et en CP ;
- l'association pour la promotion des activités sportives et socio-culturelles interministérielles (APASSI) pour 7 500 € en AE et en CP ;
- l'association Éducation Plein Air Finances (EPAF) pour 5 000 € en AE et en CP ;
- 50 000 € en AE et en CP prévus pour l'organisation de l'arbre de Noël des enfants des agents de la DILA ;
- les dépenses d'action sociale diverses (bons de rentrée scolaire...) pour 33 500 € en AE et en CP.

Est incluse également la participation aux frais de restauration des agents travaillant sur le site de Ségur estimés à 80 000 € en AE et en CP.

De plus, le montant estimé pour 2020 des redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels est de 15 000 € en AE et en CP.

Au titre de l'adhésion de la DILA au dispositif d'apprentissage, sont prévus, en 2020, des versements aux organismes d'apprentissage pour 120 000 € en AE et CP.

Le montant total des contributions au fonds interfonction publique en faveur des personnes handicapées s'élève à 100 000 € en AE et en CP. Ce montant en hausse par rapport à celui 2019 s'inscrit dans le cadre plus large de la politique de l'État en faveur des personnes handicapées et de leur inclusion.

Le montant des impôts et taxes (taxe sur les bureaux, taxe de balayage) quant à lui, est fixé à 250 000 € en AE et en CP.

Les versements de dommages et intérêts sont estimés à 35 000 € en AE et en CP.

Enfin, les provisions relatives aux intérêts moratoires s'élèvent à 34 300 € en AE et en CP.

## CHARGES FINANCIÈRES

Les frais financiers et les coûts relatifs aux pertes de change sont estimés à 200 € en AE et en CP.

### Action n° 03

#### DÉPENSES DE PERSONNEL

Crédits par section Dépenses Crédits de l'action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2019	Demandés pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020	Ouvertes en LFI pour 2019	Demandés pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020
<b>Section des opérations courantes</b>	<b>65 912 746</b>	<b>64 568 854</b>		<b>65 912 700</b>	<b>64 568 854</b>	
Achats et services extérieurs						
Impôts, taxes et versements assimilés hors titre 2						
Charges éligibles au titre 2	65 912 746	64 568 854		65 912 700	64 568 854	
Subventions, transferts et interventions						

## Pilotage et ressources humaines

Programme n° 624 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Crédits par section Dépenses Crédits de l'action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2019	Demandés pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020	Ouvertes en LFI pour 2019	Demandés pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020
Autres charges de gestion courante						
Charges financières						
Charges exceptionnelles						
<b>Section des opérations en capital</b>						
Amortissements des prêts et avances						
Majoration de l'amortissement de la dette						
Acquisitions d'immobilisations						
<b>03 Dépenses de personnel</b>	<b>65 912 746</b>	<b>64 568 854</b>		<b>65 912 700</b>	<b>64 568 854</b>	

## Action n° 04

CONVENTION ETAT - SOCIÉTÉ ANONYME DE COMPOSITION ET D'IMPRESSION DES JOURNAUX OFFICIELS

Crédits par section Dépenses Crédits de l'action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2019	Demandés pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020	Ouvertes en LFI pour 2019	Demandés pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020
<b>Section des opérations courantes</b>	<b>39 859 000</b>	<b>37 610 000</b>		<b>39 859 000</b>	<b>37 610 000</b>	
Achats et services extérieurs	39 859 000	37 610 000		39 859 000	37 610 000	
Impôts, taxes et versements assimilés hors titre 2						
Charges éligibles au titre 2						
Subventions, transferts et interventions						
Autres charges de gestion courante						
Charges financières						
Charges exceptionnelles						
<b>Section des opérations en capital</b>						
Amortissements des prêts et avances						
Majoration de l'amortissement de la dette						
Acquisitions d'immobilisations						
<b>04 Convention Etat - Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels</b>	<b>39 859 000</b>	<b>37 610 000</b>		<b>39 859 000</b>	<b>37 610 000</b>	

## ELEMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## ■ ACHATS ET SERVICES EXTÉRIEURS

L'action 4 du programme 624 rassemble les crédits relatifs aux dépenses de sous-traitance réalisée par la société anonyme de composition et d'impression des Journaux officiels (SACIJO) partenaire historique de la DILA pour le secteur de l'imprimerie. La DILA assure le paiement des paies et charges des salariés de la SACIJO, la rémunération complémentaire variable (salaires des personnels administratifs, sursalaire, fonctionnement courant), le financement des plans de départs anticipés et les versements dus au titre des caisses de pensions.

En 2020, les crédits prévus en AE et en CP pour les dépenses de l'action 4 sont de 37 609 000 € et sont réparties de la manière suivante :

Sous-traitance :

La prévision du paiement des salaires et autres charges des agents de la SACIJO mis à la disposition de la DILA s'élève à 22 643 000 €.

Caisse de pensions :

Le financement des dispositifs de retraite de la SACIJO (caisses de pension et caisses de prévoyance et de décès) est évalué pour 2019 à 10 042 000 €.

Plans de sauvegarde d'emplois :

D'une part, le régime exceptionnel de cessation d'activité des personnels de la SACIJO (RECAPS) mis en œuvre en 2007, pour lequel le financement est évalué à 254 000€ en 2020 ;

D'autre part, le plan de départ volontaire lié à la modernisation, la mutualisation et à la mutation de la SACIJO (plan « 3M »), signé en 2016 dans un contexte de l'arrêt de l'impression du *Journal Officiel* et du développement de l'impression numérique, est poursuivi. Ce plan concerne 72 agents de la SACIJO nés avant le 1<sup>er</sup> janvier 1964 et s'étale sur la période 2016-2021. Il comprend une période de préavis payé non effectué, une indemnisation et un plan de formation. Pour 2020, les coûts prévisionnels du plan « 3M » sont les suivants :

- 1 190 000 € au titre du préavis payé non effectué ;
- 2 591 000 € pour l'indemnité compensatrice de licenciement versée dans le cadre du plan.